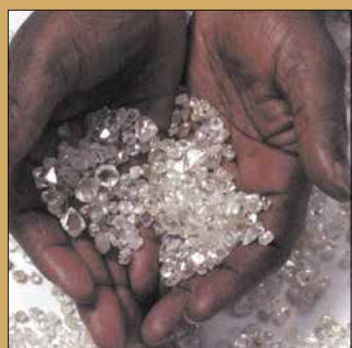
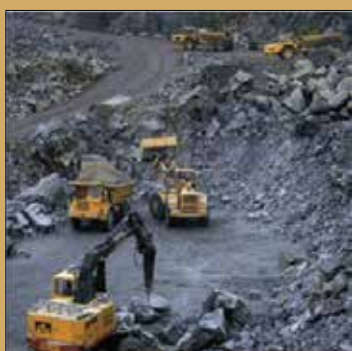




REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER



RAPPORT ANNUEL 2009

SOMMAIRE

5

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL DU CADASTRE MINIER

“ LE CAMI CONTINUE A DÉMONSTRER SON RÔLE DE
PIVOT DU SECTEUR MINIER DE LA RDC ”

7

PRÉSENTATION DU CADASTRE MINIER

Institué par l'article 12 de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, le Cadastre Minier est un Établissement Public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière...

11

GESTION DU DOMAINE MINIER

Ce chapitre est axé sur les statistiques des activités techniques du CAMI au cours de l'année 2009, retracées à travers les différentes phases de l'instruction cadastrale des dossiers ayant donné lieu à l'octroi des droits et à la délivrance des titres miniers et de carrières y afférents.

19

GESTION ADMINISTRATIVE

Ce chapitre porte sur la gestion des ressources humaines, matérielles et logistiques, ainsi que sur le traitement des dossiers juridiques et du contentieux.

25

GESTION FINANCIERE

Ce chapitre gravite autour de la gestion des encaisses du Cadastre Minier qui proviennent principalement des Frais de dépôt et des dotations du Gouvernement alloués au CAMI en compensation de ses recettes statutaires relatives aux droits superficiels versés directement au Compte général du Trésor Public, depuis l'année 2005.

31

CONCLUSION

Le dysfonctionnement des services du CAMI a pris son envol depuis l'année 2006 et ne fait que s'accroître au fil des années, se traduisant par la baisse progressive de sa productivité liée au découragement et à la démotivation du personnel...

31

ANNEXES

- I.1 MATRICE DE RÉPARTITION GLOBALE DES TITRES PAR PROVINCE ET PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2009
- I.2 GRAPHIQUE SYNOPTIQUE DES DROITS DE CARRIÈRES ET DROITS MINIERS
- III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU DE CARRIÈRES

51

REGIME DES DROITS DE CARRIÈRES

52

REGIME DES DROITS MINIERS

53

CARTE DE RETOMBES MINIERES 2009



Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo

Message du Directeur Général

LE CAMI CONTINUE A DÉMONTRER SON RÔLE DE PIVOT DU SECTEUR MINIER DE LA RDC



Jean-Felix MUPANDE

Le secteur minier a continué à démontrer, au cours de l'année 2009, son rôle moteur dans l'économie du Pays, malgré la crise sévère qui l'a frappé en 2008 et dont les effets persistaient encore jusqu'au début de l'exercice. Fondement naturel de son dynamisme, le Domaine Minier n'a pas été épargné par l'onde de choc venue des marchés financiers internationaux. Il est passé à travers l'épreuve en préservant difficilement les acquis des cinq dernières années marquées par un nombre croissant des opérateurs miniers, un taux d'occupation modéré et un niveau remarquable de contribution au Trésor Public.

En effet, nul ne doute que le chiffre atteint en 2009 de 612 titulaires des droits miniers toutes natures confondues constitue un progrès réel par rapport à la situation d'avant le Code Minier. Mais, la crise aura fait découvrir que dans cet effectif, seulement moins du tiers étaient préparés à exercer l'activité minière de manière soutenable et que la frange restante se disposait à quitter le rang au moindre choc. La crise aura permis aussi d'assister aux opérations de consolidation par fusion et acquisition dans lesquelles les menus fretins se laissent avalés par des juniors mieux rodés qui, à leur tour, se préparent à céder la place aux mid-cap ou aux majors ! De cette manière et de mieux en mieux, se façonne un portefeuille d'investisseurs capables de porter, dans les jours et mois à venir, l'industrie minière au niveau de son potentiel réel.

Lorsque l'on considère la superficie géologiquement utile du pays, on se rend compte que, malgré un sous-sol réputé riche et l'avantage comparatif que lui procure sa prospectivité, le Pays a, jusqu'ici, développé une faible activité minière aussi bien en exploration qu'en exploitation. Pourtant, l'engouement observé après la réforme des procédures et les innovations dans les régimes douaniers et fiscaux annonçait un revirement de tendance. Il présageait une amélioration dans la connaissance du sous-sol et l'augmentation de la richesse réelle par la découverte des nouveaux gisements de classe mondiale et des substances diverses. Cependant, il convient de constater que le progrès est encore lent. La crise de 2009 a contribué à le ralentir d'avantage comme on peut en faire le constat, en remarquant que cette année, il n'y avait que 180 projets en exploration, 63 en phase d'étude de faisabilité, 7 en développement et 15 en exploitation. Manifestement, cet état des choses appelle un encadrement plus efficace et la mise en œuvre des nouvelles mesures incitatives.

Enfin, au delà de la crise et à travers le système de bonne gouvernance mis en place par le Cadastre Minier, la contribution directe du Domaine Minier aux recettes publiques est devenue plus évidente que jamais. Au départ modestes, les droits superficiaires ainsi que la taxe sur les superficies des concessions minières ont maintenus leur rythme de croissance et constituent actuellement une composante non négligeable des recettes du Trésor Public, tant au niveau national que provincial. Toutefois, concernant les recettes des droits superficiaires, les résultats de l'année 2009 auraient pu être meilleurs, si le Cadastre Minier n'avait pas vécu avec autant de difficultés de fonctionnement, suite aux contraintes financières auxquelles ce jeune Etablissement Public se trouve confronté depuis l'année 2005 et qui constitue un véritable frein pour son développement.

Cette situation pouvait bien être évitée si les prérogatives statutaires de cet Etablissement ainsi que les mécanismes légaux de perception et de gestion desdites recettes étaient bien respectés.

Jean-Felix MUPANDE



L'exploitation de Minerais cuprifère au Katanga
Notre photo: une vue de l'usine de Lubumbashi à l'UMHK
(Union Minière du Haut Katanga)
aujourd'hui GECAMINES.



PRÉSENTATION DU CADASTRE MINIER

Institué par l'article 12 de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, le Cadastre Minier est un Établissement Public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Il a notamment pour mission: l'inscription des actes prévus par le Code Minier dans les registres y afférents et/ou cartes de retombes minières, l'instruction cadastrale des demandes d'octroi, d'extension, de renouvellement, de mutation ou d'amodiation des droits miniers et/ou de carrières, la coordination de l'instruction technique et environnementale desdites demandes et la notification des avis des instructions minières aux personnes concernées; la certification de la capacité financière minimum des requérants des droits miniers et/ou de carrières de recherches; la notification des décisions relatives aux droits miniers et de carrières aux requérants intéressés; la délivrance de l'attestation de prospection; l'émission des avis en cas de classement, de déclassement ou de reclassement, d'une zone interdite; l'authentification des actes d'hypothèque, d'amélioration ou de mutation des droits miniers et de carrières; la perception, la gestion et le cas échéant, la répartition des frais de dépôt et des droits superficiaires par carré.



Bâtiment administratif du Cadastre Minier

1.1. STATUTS ET MISSIONS DU CADASTRE MINIER

Les statuts, missions et fonctionnement du Cadastre Minier, « CAMI » en sigle, sont précisés dans le Décret n°068/2003 du 3 avril 2003.

Placé sous la double tutelle des Ministres ayant les Mines et les Finances dans leurs attributions respectives, le CAMI est un Etablissement public à caractère administratif et technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

Son siège social est situé au croisement des avenues MPOLO et KASA-VUBU, dans la Commune de la Gombe, à KINSHASA. Le CAMI a pour missions :

- 1°. l'inscription des actes prévus par le Code Minier dans les registres y afférents et cartes de retombes minières ;
- 2°. l'instruction cadastrale des demandes d'octroi, d'extension, de renouvellement, de mutation ou d'amodiation des droits miniers et/ou de carrières ;
- 3°. la coordination des instructions techniques et environnementales desdites demandes et la notification des avis des instructions minières aux requérants concernés ;
- 4°. la certification de la capacité financière minimum des requérants des droits miniers et de carrières de recherches ;
- 5°. la notification des décisions relatives aux droits miniers et de carrières aux requérants ;
- 6°. la conservation des titres miniers et de carrières ;
- 7°. l'inscription et la radiation des périmètres miniers ou de carrières sur la carte cadastrale ;
- 8°. l'émission des avis en cas de classement, de déclassement et de reclassement de zones interdites ;
- 9°. l'authentification des actes d'hypothèque, d'amodiation et de mutation des droits miniers et de carrières ;
- 10°. la perception, la gestion et, le cas échéant, la répartition des frais de dépôt et des droits superficiaires annuels par carré ;
- 11°. toutes autres opérations connexes aux activités ci-dessus, nécessaires à la réalisation de son objet social.

A ce titre, le CAMI est chargé, notamment, de :

- a. inscrire aux registres y afférents et aux cartes de retombes minières :
 - les déclarations et attestations de prospection ;
 - les demandes d'octroi, d'extension et de renouvellement des droits miniers et de carrières, ainsi que les demandes d'approbation et d'enregistrement des hypothèques et les demandes d'enregistrement des amodiations et mutations les concernant ;
 - les droits miniers et de carrières octroyés, étendus et renouvelés ainsi que des décisions de refus ;
 - les retraits, annulations et déchéance des droits miniers et de carrières ;
- b. inscrire ou radier les périmètres miniers et de carrières sur la carte cadastrale ;
- c. enregistrer :
 - les mutations et amodiations des droits miniers et de carrières ;
 - les hypothèques minières ;
- d. assurer :
 - l'instruction cadastrale des demandes d'octroi, d'extension ou de renouvellement des droits miniers et de carrières, ainsi que celle des demandes d'approbation et d'enregistrement des hypothèques et des demandes d'enregistrement des amodiations et mutations les concernant ;
 - la coordination des instructions techniques et environnementales des demandes des droits miniers et de carrières ;

- la notification aux requérants des avis cadastraux, techniques et environnementaux résultant des instructions minières concernées ;
- e. délivrer les attestations de prospection ;
- f. certifier la capacité financière minimum des requérants des droits miniers et de carrières de recherches ;
- g. notifier aux requérants les décisions relatives aux demandes d'octroi, d'extension, de renouvellement, de mutation et d'amodiation des titres miniers et de carrières et leur délivrer, le cas échéant, les titres miniers et ceux de carrières y afférents ;
- h. conserver les titres miniers et de carrières ;
- i. tenir régulièrement les registres et les cartes de retombes minières ouverts à la consultation du public ;
- j. émettre ses avis en cas de classement, de déclassement et de reclassement des zones interdites ;
- k. localiser sur les cartes de retombes minières les zones interdites et protégées en indiquant leur situation légale et géographique, selon les données fournies par les services compétents ;
- l. exercer le pouvoir de notaire en matière d'authentification des actes d'hypothèques, d'amodiations et de mutations des droits miniers et de carrières ;
- m. percevoir, gérer et, le cas échéant, répartir les frais de dépôt des dossiers des demandes concernant les droits miniers et de carrières ;
- n. percevoir, gérer les droits superficiels annuels par carré, et les répartir aux services du Ministère des Mines chargés de l'administration du Code Minier, conformément aux dispositions de l'article 402 du Règlement Minier, pour soutenir financièrement leurs interventions respectives.

1.2. STRUCTURES DU CAMI

- A**ux termes de ses statuts, les organes du CAMI sont :
- un Conseil du Cadastre, qui a les pouvoirs les plus étendus pour poser tous les actes d'administration et de disposition en rapport avec l'objet social de l'Etablissement ;
 - un Comité de Direction, qui assure la gestion quotidienne de l'Etablissement. Il est composé d'un Directeur Général, d'un Directeur Général Adjoint, de trois Directeurs chargés respectivement de la Technique, de l'Administration et des Finances ; ainsi que d'un Représentant du personnel ;
 - un Collège des Auditeurs Externes, qui a pour rôle le contrôle des opérations financières de l'Etablissement, avec le droit illimité de surveillance, de vérification et de contrôle de toutes ses opérations.

De tous ces organes, seul le Comité de Direction est opérationnel, les membres du Conseil du Cadastre et ceux du Collège de Auditeurs Externes n'ayant pas encore été nommés à ce jour.

1.3. FONCTIONNEMENT DU CAMI

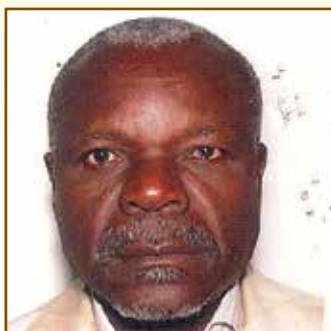
La gestion courante du CAMI est assurée par le Comité de Direction. Celui-ci est composé des personnes dont les clichés suivent, assumant respectivement les charges de Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Technique, Directeur Administratif et Directeur Financier. Chacune des trois Directions est subdivisée en Départements et Services, puis Bureaux. ■



Monsieur Jean-Félix MUPANDE KAPWA,
Directeur Général



Monsieur Joseph AMISI MATONGO,
Directeur Général Adjoint



Monsieur Justin NYEMBO MUTA'HILE,
Directeur technique



Madame Chantal LEMBO BASHIZI,
Directeur Administratif



Monsieur Jean-Marie KABALE KALONDA,
Directeur Financier



Photo droit réservé

Floraison des investissements privés résultant du nouveau Code Minier

GESTION DU DOMAINE MINIER

Le présent chapitre est axé sur les statistiques des activités techniques du CAMI au cours de l'année 2009, retracées à travers les différentes phases de l'instruction cadastrale des dossiers ayant donné lieu à l'octroi des droits Miniers, de Carrières et à la délivrance de leurs titres.

2.1. GESTION TECHNIQUE

2.1.1. ACTIVITES DU GUICHET

Le Guichet Central du CAMI a réceptionné, au cours de l'année sous examen, 1.698 dossiers répartis comme suit :

				NOMBRE
a	Nouvelles demandes :		P.R.	161
			P.E.R.	0
			A.R.P.C.	211
			A.E.C.T.	6
			Z.E.A.	19
b	Mises en conformité			1
c	Attestations de prospection			4
d	Cessions :	Totales		107
		Partielles		10
e	Certification capacité fin. min.			15
f	Certificat. Prorog. Cas de Force M			41
g	Contrats d'option			35
h	Contrats d'hypothèque			2
i	Extensions des substances			7
j	Renonciations			321
k	Renouvellements :		P.R.	78
			P.E.	7
			A.E.C.P.	4
			A.R.P.C.	26
l	Demandes Droits d'Exploitation :	A partir des droits de recherches	PR / PE	42
			PR / PEPM	9
			ARPC/AECP	89
		A partir d'un droit d'exploitation	P.E./ P.E.R	0
m	Transformations :	P.R. en multiple P.R.		1
		P.E. en multiple P.E.		3
n	Plans d'Atténuation et Réhabilita.			130
o	Rap. annuels sur trav de R.A. R.			169
p	Rap. Trimestriels / trav de R.A.R.			24
q	Attest. Commencement des trav.			203
r	Attest Com Trav Dével. & constr.			1
s	Rapports géologiques			6
t	Agrément au cas de force majeure			3
u	Autres demandes	En A.E.C.T. d'utilité publique		6
		En Zones d'Exploitation Artisanale		19
TOTAL				1.698

En détail, ces données sont ventilées comme suit, selon leur nature :

A. Nouvelles demandes :

DEMANDES	2009
Permis de Recherches	161
Autorisations de Recherches des Produits de Carrières	211
Autorisation d'Exploitation de Carrières temporaires	06
Zones d'Exploitation Artisanale	19
TOTAL	397

B. Renonciations :

RENONCIATIONS	2009
Renonciations	321
TOTAL	321

C. Renouvellements :

RENOUVELLEMENTS	2009
Permis de Recherches	78
Permis d'Exploitation	07
Permis d'Exploitation de Petite Mine	1
Permis d'Exploitation de Rejet	0
Autorisation de Recherches des Produits de Carrière	26
Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanentes	04
TOTAL	115

D. Transformations en droits d'exploitation

à partir d'un droit de recherches :

AUTRES DEMANDES	2009
Permis de d'Exploitation	42
Permis d'Exploitation en Petite Mine	09
Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanentes	89
TOTAL	140

à partir d'un Permis d'Exploitation :

Permis d'Exploitation des Rejets	0
TOTAL	0

E. Transformation d'un Droit minier existant en multiple droits de même nature

P R en plusieurs P R	1
P E en plusieurs P E	3
TOTAL	4

2.1.2. INSTRUCTION CADASTRALE

Le Code Minier a institué deux grandes catégories des droits, à savoir les droits miniers et les droits de carrières. Pour l'année sous examen, la situation des droits se présente de la manière suivante :

DROITS MINIER	N°	DROITS OCTROYÉS ET TITRES DÉLIVRÉS	2009
	1	Permis de Recherches (Autres Substances)	60
		Permis de Recherches (Pierres précieuses et semi précieuses)	86
	2	Permis d'Exploitation (PE)	23
	3	Permis d'Exploitation de Petite Mine (PEPM)	01
	4	Permis d'Exploitation des Rejets (PER)	04
TOTAL			174

DROITS DE CARRIÈRES	N°	DROITS OCTROYÉS ET TITRES DÉLIVRÉS	2009
	1	Autorisation de Recherches des Produits de Carrières (ARPC) : Carrière	196
	2	Autorisation de Recherches des Produits de Carrières (ARPC) : Mine	03
	3	Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanentes (AECPP)	25
	4	Autorisation d'Exploitation de Carrières Temporaires (AECT)	05
TOTAL			229

2.1.3. DOCUMENTS EMIS

Les principaux documents émis par le CAMI pendant et à l'issue des instructions cadastrale, technique et environnementale sont :

- Avis Cadastraux ;
- Projets d'Arrêtés Ministériels et de Décisions d'octroi et de refus des droits sollicités;
- Certification de la capacité financière minimum ;
- Certification des attestations de commencement des travaux de recherches ;
- Certification des attestations de commencement des travaux de construction et de développement ;
- Certificats de Recherches et d'Exploitation ;
- Attestations de prospection.

2.1.3.1. AVIS CADASTRAUX

L'instruction de chaque demande de droits miniers et/ou de carrières est sanctionnée par un avis cadastral, favorable ou défavorable, accompagné d'un projet d'Arrêté ministériel ou de Décision portant, selon le cas, octroi ou refus d'octroi du droit sollicité et d'une notification au requérant.

Sur 1.937 avis cadastraux émis pendant la période sous examen, 1.543 ont été jugés favorables et 394 défavorables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

AVIS	2009
Favorables	1.543
Défavorables	394
TOTAL	1.937

Ces avis cadastraux ont donné lieu aux projets d'Arrêtés et de décisions ci-après, que le Cadastre Minier a transmis respectivement au Cabinet du Ministre des Mines et aux Chefs de Divisions Provinciales des Mines.

2.1.3.2. PROJETS D'ARRETES

PROJETS	2009
Octroi des Droits Miniers	1.077
Refus des Droits Miniers	264
TOTAL	1.341

2.1.3.3. PROJETS DE DECISIONS

PROJETS	2009
Favorables	431
Défavorables	165
TOTAL	596

2.1.4. COORDINATION DES INSTRUCTIONS

Le CAMI exerce également le rôle de Guichet unique du fait qu'il est la courroie de transmission entre les opérateurs miniers et différents services de l'Administration des Mines chargés des instructions techniques et environnementales, dont il assure par ailleurs la coordination.

Dans ce cadre, le CAMI a reçu, pendant la période sous examen, pour transmission aux services de l'Administration des Mines :

- 130 Plans d'Atténuation et de Réhabilitation (PAR) ;

Conformément au Code Minier, les détenteurs des droits miniers de recherches doivent, dans un délai de 6 mois à dater de l'obtention du Titre, déposer leur attestation de commencement des travaux, après avoir obtenu au préalable l'approbation de leurs PAR.

- 104 Copies des Attestations de commencement des travaux ;
- 122 Plans environnementaux aux EIE/PGEP et PAE ;
- 33 Etudes de faisabilité ;
- 93 Rapports des résultats des travaux de recherches ;
- 24 Rapports trimestriels des travaux de Recherches ;
- 169 Rapports annuels des travaux de Recherches ;
- 6 Rapports géologiques ;
- 277 Certifications de Commencement des travaux de recherches ;
- 83 dossiers de Cessions.

2.1.5. PRODUCTION DES TITRES MINIER ET AUTRES DOCUMENTS

Les Certificats des Droits Miniers et de Capacité Financière Minimum, ainsi que les Attestations de prospection établis et délivrés par le CAMI pendant la même période se présentent comme suit :

- 509 Certificats des Droits Miniers et de carrières ;
- 4 Certificats de Capacité Financière Minimum ;
- 4 Attestations de prospection.

2.1.6. INSCRIPTION D'OFFICE DES DROITS MINIER ET DE CARRIERES

Au cours de l'année 2009, le CAMI a inscrit d'office les droits miniers et de carrières ci-après :

- 307 Permis de Recherches ;
- 58 Autorisations de Recherches des Produits de Carrières.

2.2. SITUATION DES TITRES MINIER ET DE CARRIERES ACTIFS

A fin décembre 2009, les titres miniers et de carrières actifs se chiffrent à 4.263 ; ils se ventilent comme suit, par nature et par province :

Nature titre	Nbre Titre	BANDUNDU	BAS-CONGO	EQUATEUR	KASAI OCC	KASAI OR	KATANGA	KINSHASA	MANIEMA	NORD KIVU	PORIENTALE	SUD KIVU
AACP	203	-	131	-	-	09	54	08	-	-	-	01
ARPC	474	-	201	-	08	12	210	14	02	06	21	-
AECT	05	-	05	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PE	387	03	-	-	90	48	99	-	16	11	88	32
PEPM	63	-	-	-	45	-	13	-	01	-	04	-
PER	14	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-
PR	3117	176	93	92	331	151	1275	01	188	122	567	121
TOTAL	4263	179	430	92	474	220	1665	23	207	139	680	154

2.3. AUTRES ACTIVITES

2.3.1. CESSIONS, AMODIATIONS, CONTRATS D'OPTION ET HYPOTHEQUES

Les statistiques des cessions, amodiations, contrats d'option et actes d'hypothèques enregistrés au cours de la période sous revue se présentent comme suit :

ENREGISTREMENTS	2009
Cession Permis de Recherches	76
Cession Permis d'Exploitation	07
Amodiation	-
Contrat d'option	35
Hypothèque	02
TOTAL	120

2.3.2 BORNAGE ET DELIMITATION

N°S	NATURE ET N° DE TITRES	TITULAIRES	LOCALISATION
1	PE 2758	SOCOMEX	LUBUDI
2	PE 1415	VIRJI SHIRAZ	LUBUMBASHI
3	PR 4150	PHELPS DODGE	LUBUDI
4	PE 1430	VIRJI SHIRAZ	KOLWEZI
5	PE 526	COMILU sprl	KOLWEZI

Les opérations de bornages telles que recommandées par la loi, ont connu une baisse sensible au cours de l'année sous examen, comparativement à l'année antérieure au cours de laquelle 10 (dix) opérations de bornages des permis d'exploitation à grande et à petite échelle ont été enregistrées.

2.4. DOMAINES MINIERS RESERVES, Z.E.A. ET Z.R.G.

2.4.1. DOMAINE MINIER RESERVE

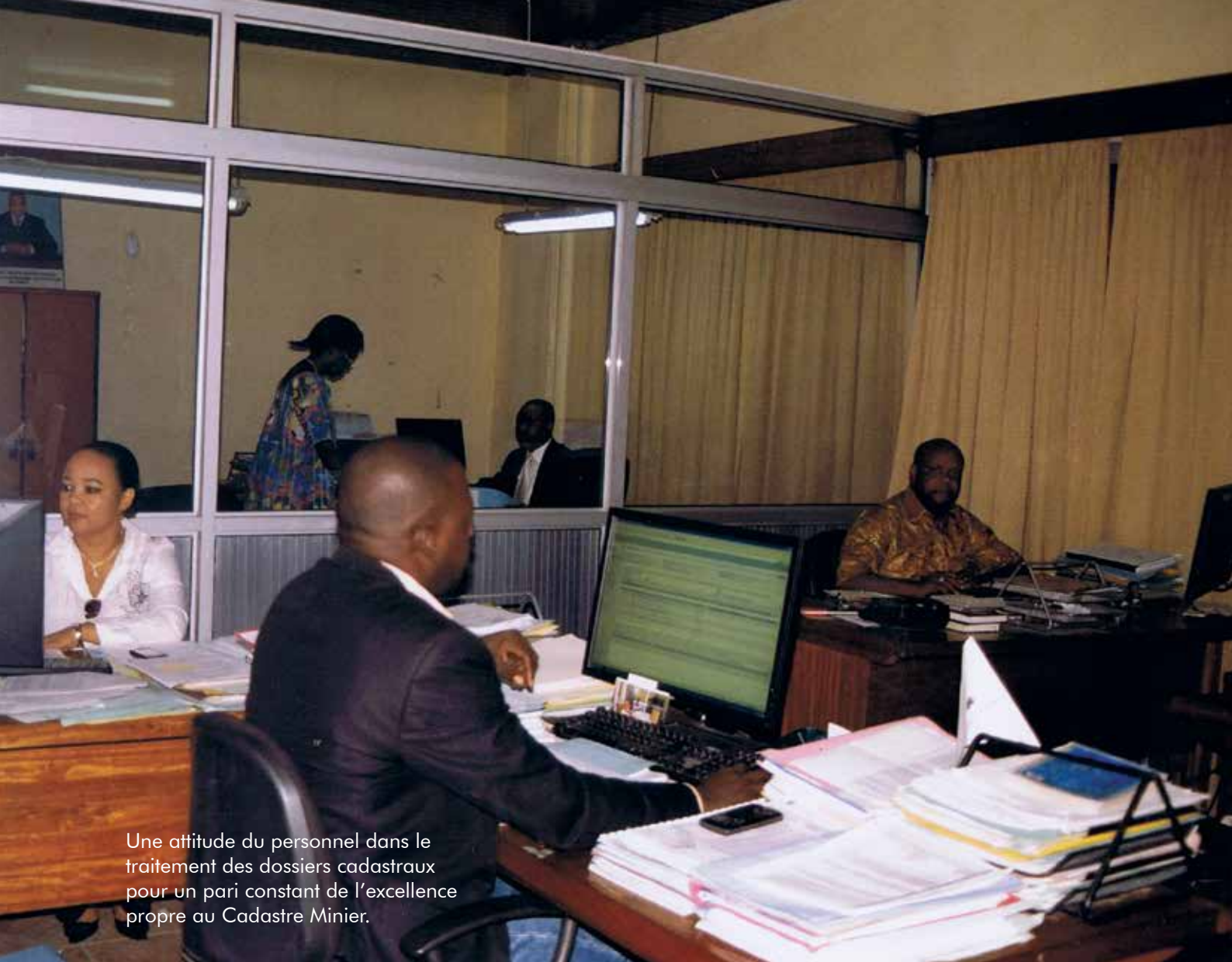
ANNÉE	NOMBRE DE CARRÉS	SUPERFICIE KM ²
2009	175.646	149.220,06
TOTAL		149.220,06

2.4.2. ZONES D'EXPLOITATION ARTISANALE (ZEA)

ANNÉE	NOMBRE DE CARRÉS	SUPERFICIE KM ²
2009	27.603	23.450,13
TOTAL		23.450,13

2.4.3. ZONES DE RECHERCHES GEOLOGIQUES (ZRG)

N°	PROVINCE	Nbre	Nbre Carrés	SUPERFICIE Km ²
1	BANDUNDU	11	4.507	3.828,92
2	BAS-CONGO	1	8	6,80
3	EQUATEUR	22	8.597	7.303,58
4	KASAÏ OCCIDENTAL	76	14.966	12.714,37
5	KASAÏ ORIENTAL	57	12.666	10.760,40
6	KATANGA	75	20.492	17.408,98
7	KINSHASA	0	0	0,00
8	MANIEMA	4	1.248	1.060,24
9	NORD-KIVU	4	178	151,22
10	PROVINCE ORIENTALE	55	22.737	19.316,22
11	SUD-KIVU	1	74	62,87
TOTAL		306	85.473	72.613,59



Une attitude du personnel dans le traitement des dossiers cadastraux pour un pari constant de l'excellence propre au Cadastre Minier.

CAMI



Un bon Cadastre pour la valorisation du Potentiel Minier de la RDC



Par la recherche des Nouveaux Gisements



l'Exploitation Minière Durable



La Transformation locale des produits miniers



Avec des rétroactions Economiques significatives.

GESTION ADMINISTRATIVE

Ce chapitre porte sur la gestion des ressources humaines, matérielles et logistiques, ainsi que sur le traitement des dossiers juridiques et du contentieux.

3.1. RESSOURCES HUMAINES

3.1.1. ADMINISTRATION DU PERSONNEL

3.1.1.1. Effectif des Agents

Au 31 décembre 2009, l'effectif du personnel du CAMI se chiffre à 95, dont 86 à Kinshasa et 9 à la Représentation Provinciale du Katanga.

A. Répartition par genre, formation et âge	NIVEAU D'ETUDES				TRANCHES D'AGE						
	L2	G3	D.6	Autre	< 25	26-35	36-45	46-55	56-65	> 65	
	HOMMES	39	17	4	9	0	11	22	22	14	0
	FEMMES	8	13	2	3	0	8	10	7	1	0
	TOTAUX	47	30	6	12	0	19	32	29	15	0

Par rapport à la fin de l'année 2008, l'effectif du CAMI s'est accru de 3 unités, à la suite des mouvements suivants :

- en plus : 4 recrutements pour combler les vacances constatées ;
- en moins : 1 désertion de service suivie de résiliation de contrat.

B. Répartition par catégorie des fonctions exercées	CATEGORIE	NOMBRE	%
	Cadres de commandement	16	17,40
	Cadres de collaboration	24	26,00
	Agents de maîtrise	37	37,00
	Classifiés	18	19,60
	TOTAL	95	100,00

3.1.1.2. Renforcement des capacités des agents : Formations et Stages

En raison des contraintes financières, le CAMI a dû ramener au strict minimum son programme de renforcement des capacités de son personnel.

Aussi, l'année 2009 n'a-t-elle connue que les actions de formation et de stage ci-après ;

- Deux Géologues ont suivis un recyclage technique au Musée Royal de Tervuren, en Belgique ;
- Quelques agents, en majorité de la Direction Technique, ont suivis une formation en anglais, de janvier à mars 2009, au CALI, en vue d'une meilleure exploitation du système FlexiCadastre ;
- Un Juriste de la Direction Administrative a suivi une formation de 4 jours sur les responsabilités des dirigeants des Entreprises dans les infractions à la législation sociale et Droit du travail congolais ;
- Quelques agents de la Direction Administrative ont été formés en informatique sur le module Accès, chez ASSYST ;
- Les agents intervenants dans le circuit du courrier ont

participés à un atelier organisé sur site, du 27 au 30 avril 2009, destiné à améliorer et rendre efficace la circulation du courrier au sein de l'entreprise ;

- Le Chef du Personnel, celui du Bureau Gestion du Personnel et la Secrétaire du Directeur Général ont suivi la formation sur la gestion des Ressources Humaines basée sur la performance, organisée par le Centre MDF Afrique Centrale ;
- Le Chef du Bureau des Relations Publiques, ancien syndicaliste, a suivi un séminaire sur la table ronde de renforcement des capacités des organisations syndicales.

3.1.1.3. Accueil des stagiaires extérieurs

En marge des actions de formation de ses propres agents, dans la mise en œuvre de sa stratégie de rayonnement à l'extérieur, le CAMI participe également à la formation de la jeunesse du pays en accueillant en nombre limité, des stagiaires, finalistes des Universités et Instituts supérieurs soucieux de parfaire leurs connaissances dans les matières relevant des attributions du Cadastre Minier.

En 2009, le nombre de ces stagiaires s'élève à six.

3.1.1.4. Missions de service

Les missions de service organisées au cours de l'année 2009 ont été essentiellement axées sur la délimitation des Permis de Recherches et des Zones d'Exploitation Artisanale ainsi que sur le bornage des Permis d'Exploitation.

En second lieu, les missions du CAMI ont été déployées à l'intérieur du pays dans le cadre du suivi des dossiers judiciaires (Antenne du Katanga) et, en Afrique du Sud, dans le cadre de la coopération avec Spatial Dimension, pourvoyeur de FlexiCadastre.

A signaler, enfin, l'implication du CAMI dans le dossier du système du Processus de Kimberley (PK), où ses deux délégués ont pris part aux missions de revue dans la Province Orientale et à Mbuji-Mayi, conduites par la Commission ad hoc dudit Système.

3.1.1.5. Discipline

En 2009, 11 agents ont reçu des demandes d'explications ayant abouti aux sanctions suivantes : 3 mises à pied, 2 blâmes et 1 rappel à l'ordre. Les autres dossiers ont donné lieu aux avertissements ou au classement sans suite.

Par ailleurs, des lettres de félicitations ont été adressées à quelques agents qui ont fait montre d'un dévouement éprouvé.

3.1.1.6. Congés de reconstitution

Durant l'année 2009, 62 agents ont bénéficié de leurs congés de reconstitution.

3.1.2. SOCIAL

Dépuis l'incorporation des Droits Superficiaires dans les actes générateurs des recettes publiques et, en compensation, l'alignement du CAMI parmi les Services bénéficiaires des dotations du Gouvernement, l'Entreprise connaît de sérieuses perturbations dans le fonctionnement de ses services et l'accumulation des arriérés des salaires des agents.

Cette situation est due à :
l'insuffisance des dotations lui allouées, face à ses besoins réels de fonctionnement et de développement ;
l'irrégularité des versements desdites dotations.

A bout de patience et exaspérés, les agents ont observés un arrêt de travail en date du 18 décembre 2009, après avoir épuisé toutes les voies légales de négociation. Dans un tout autre registre du social, à signaler les événements heureux et malheureux ci-après, survenus au cours de l'année 2009. Il s'agit :

du mariage d'un agent féminin intervenu le 17 juillet 2009 ;
de l'accouchement par un autre agent féminin, suivi du décès du bébé ;
du décès de l'agent retraité Samy BASILUABO ;

3.1.3. ACTIVITES SYNDICALES

Les élections syndicales ont eu lieu le 03 juillet de l'année sous revue pour un mandat de 3 ans (2008 – 2011).

Trois syndicats ont été alignés et admis à cette compétition, à savoir le FOSYCO, la PRESSAC et le CSC.

Le Syndicat CSC l'ayant emporté, son proposé, Monsieur MULUNGULUNGU NASHINDA, a été porté au poste de Président de la Délégation Syndicale du CAMI pour un mandat de 3 ans.

3.2. RESSOURCES MATERIELLES ET LOGISTIQUES

3.2.1. IMMEUBLE

Le Siège social du CAMI est situé dans le complexe immobilier, acquis sur fonds propres, situé au croisement des avenues Mpolo et Kasa-vubu, dans la commune de la Gombe.

Le 2 septembre 2009, le CAMI a réceptionné un groupe électrogène de 250 KVA, financé par la Banque Mondiale, via le COPIREP.

3.2.2. PARC INFORMATIQUE

Au 31 décembre 2009, l'état d'inventaire renseigne la composition suivante du parc informatique du CAMI :

- 71 ordinateurs, dont 8 portables (Lap Top) et 63 fixes (PC), de différentes marques ;
- 46 imprimantes de différentes tailles et marques.

3.2.3. CHARROI AUTOMOBILE

Complètement amortis, les véhicules du CAMI sont au nombre de 12 et affectés de la manière suivante :

- 5 Toyota Prado affectées aux Membres du Comité de Direction ;
- 2 Mini bus, au transport du personnel ;
- 3 Suzuki Vitara, aux courses de service à Kinshasa ;
- 1 Suzuki Vitara, à l'Antenne de Lubumbashi ;
- La Trooper Isuzu laissée par le technicien GAF sert de véhicule de réserve.

3.3. CONTENTIEUX ET DOSSIERS JURIDIQUES

Divers dossiers à caractère juridique et relatifs, entre autres, aux demandes des droits miniers et de carrières, aux réclamations, aux recours, aux renonciations, aux annulations, aux renouvellements et aux cas de force majeure ont été traités.

3.3.1. NOTIFICATIONS DES DÉCISIONS

L'examen des dossiers juridiques concerne essentiellement la préparation des projets des décisions sous forme d'Arrêtés Ministériels ou de Décisions à prendre par les Chefs des Divisions urbaine ou provinciales des Mines.

Il s'agit des projets de décisions d'octroi, de refus, d'octroi d'office et des procès-verbaux de constat de non commencement des travaux de recherches dont les notifications de l'année 2009 se présentent comme suit :

3.3.1.1. Notifications des décisions d'octroi et de refus

ARRETES MINISTERIELS ET DECISIONS DES CHEFS DE DIVISIONS PROVINCIALES DES MINES		
1	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS PRENANT ACTE DE RENONCIATION EN PR	6
2	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS D'OCTROI DES PR	32
3	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE REFUS D'OCTROI DES PR	130
4	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS D'OCTROI DES PE	24
5	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS D'OCTROI DES PER	4
6	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS D'EXTENSION DES PR	20
7	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE REFUS D'EXTENSION DES PE	6
8	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE RENOUVELLEMENT DES PR	4
9	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE RENOUVELLEMENT DE PE	1
10	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS POUR LA TRANSFORMATION DES PE	9
11	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS POUR LA TRANSFORMATION DES PE EN PE	3
12	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE TRANSFORMATION DES PR EN PR	7
13	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS PORTANT INSTITUTION DES Z.E.A.	32
14	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS/PROROGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES PR	40
15	ARRÊTÉS MINISTÉRIELS/PROROGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ POUR LES PR	7
16	DÉCISIONS D'OCTROI DES ARPC	210
17	DÉCISIONS DE REFUS POUR LES ARPC	5
18	DÉCISIONS DE PROROGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ POUR LES AECF	4
19	DÉCISIONS DE RENOUVELLEMENT DES ARPC	8
20	DÉCISIONS D'OCTROI DES AECF	10
21	DÉCISION DE REPORT D'UNE ARPC.	1
TOTAL		563

3.3.1.2. Notifications des inscriptions d'office

INSCRIPTIONS D'OFFICE		
1	PERMIS DE RECHERCHES	248
2	RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE RECHERCHES	21
3	ATTESTATION DE RECHERCHES DES PRODUITS DE CARRIÈRES	53
4	RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE RECHERCHES DE PRODUITS DE CARRIÈRES	1
5	PERMIS D'EXPLOITATION	61
6	RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS D'EXPLOITATION DE PETITE MINE	2
7	PERMIS D'EXPLOITATION DE PETITE MINE	2
TOTAL		388

3.3.1.3. Notifications des caducités, Renonciations et Expirations

CADUCITES, RENONCIATIONS ET EXPIRATIONS		
1	NOTIFICATIONS DE CADUCITE DES PR	32
2	NOTIFICATIONS DE CADUCITE DES ARPC	6
3	RENONCIATIONS DES PR (SUBSTANCES)	25
4	NOTIFICATIONS D'EXPIRATION DES PR	71
5	NOTIFICATIONS D'EXPIRATION DES ARPC	138
6	NOTIFICATION D'EXPIRATION DES PEPM	3
7	NOTIFICATION D'EXPIRATION DE PE	4
TOTAL		279

3.3.1.4. Notifications des P.V. de commencement des travaux de recherches

Au cours de l'année 2009, le CAMI a reçu de la Direction des Mines, des P.V. de constat de non commencement des travaux de recherches dans le délai légal concernant 198 opérateurs miniers. Il en a pris soin de leur transmission, accompagnée de notifications.

44 opérateurs miniers concernés ont réagi en introduisant leurs recours et leurs moyens de défense, que le CAMI a transmis à la Direction des Mines.

En fin de compte, 21 P.V. de clôture des dossiers de déchéances ouverts à leur endroit ont été transmis au CAMI.

Dossier MAONI au Parquet Général impliquant le préposé à la réception au Guichet central du CAMI ;
Sommation judiciaire/ Dossier AVC/Construct C/Madame LIBAGIZA KAPUKU;
Recours contre la déchéance – dossier OSHUNG CONGO sprl ;
Litige opposant la SBA sprl, titulaire de l'AECF 332 à la SGI, titulaire de l'AECF 8943 au sujet de la délimitation de leurs périmètres de carrières situés à KASANGULU, dans le BAS-CONGO ;
Contentieux opposant la société KMT sarl à la RDC, la GECAMINES et le CAMI au sujet de l'annulation de la cession du PER 652 de la GECAMINES à KMT Sarl ;
Contentieux opposant TFM Sarl à Monsieur BADAIR IMAD au sujet de troubles de jouissance des PE 159, 4728 et 4729 de TFM Sarl par BADAIR.

3.3.2. CONTENTIEUX

Le CAMI fait face à de nombreux contentieux, soit en tant qu'arbitre soit en tant que partie prenante. Il s'agit principalement des dossiers ci-après répertoriés à fin 2009 :
Affaire SOPREX sprl & David TSHIMBALANGA contre CAMI;
Affaire opposant AVC CONSTRUCT à CAMI et à Madame LIBAGIZA autour de l'AECF 1828 ;
Conflit entre Ruashi Mining sprl/PE 578 et Virji SHIRAZ/PR 1538, troubles de voisinage ;
MAONI Mining contre CAMI et King's Cliff ;
Réclamation en annulation de l'AECF 2459 de l'Entreprise Générale MALTA FORREST ;
Litige opposant la population de Kinsuka à CARRIGRES ;
Dossier AECF 5960 de la société NGUVIS CORPORATION sprl/cessation momentanée des activités d'exploitation ;
Conflit opposant MALTA FORREST à KIBWE NIZAR/ assignation en vue du retrait d'un avis défavorable ;
Lettre au Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat sur le contentieux E.D.C./ KABOYA MASHIMABI autour de la limitation du PEPM 641 ;
Mandat de comparution pour le DG et DTa.i. du CAMI/ dossier MAONI ;
Enquête à la GDRS (B2) relative à la Prime-DGRAD, impliquant quatre cadres du CAMI qui se sont succédés au recouvrement et à la trésorerie ;

3.3.3. AUTHENTIFICATION DES ACTES

Au cours de l'année sous revue, le CAMI a authentifié les actes ci-après :

- Cession des PE 4960, 4961 et 4963 de DCP Sarl à KCC Sarl ;
- Cession partielle du PE 1538 (5 carrés) de CHEMAF à RUASHI Mining ;
- Contrat de cession du PR 7274 entre la société KATANGA CONSULTING Cie SPRL et AMCK Mining Sprl ;
- Contrat d'option entre ANVIL MINING CONGO Sarl, titulaire des PR 1686, 1689, 1690, 1695 ET 1697, et CENTRAL AFRICA RESSOURCES Srpl. ;
- Contrat d'option entre la société CASA Ressources Limited et Les Sociétés ANVIL MINING & LEDA MINING CONGO SPRL, titulaires des PR 824, 825, 826, 827, 828 et 829 ;
- Contrat d'Hypothèque du PE 578 conclu entre RUASHI MINING Sprl et THE STANDARD BANK OF SOUTH AFRICA LIMITED ;
- Contrat d'Hypothèque du PE 4613 conclu entre CHEMAF Sprl et la Société TRAFIGURA AG ;
- Contrat d'Hypothèque conclu entre la Société SICOMINES et EXIM BANK OF CHINA ;
- Contrat d'Hypothèque conclu entre la MIBA et RAW BANK Sarl.

3.3.4. CAS DE FORCE MAJEURE

L'agrément au cas de force majeure concerne les droits miniers dont les titulaires déclarent être dans l'impossibilité d'en jouir pleinement. Cette déclaration est faite sous forme de notification déposée au CAMI qui doit l'examiner et se prononcer dans les 30 jours de sa réception. Dépassé ce délai, l'agrément au cas de force majeure concerné est réputé accordé d'office.

Au cours de la période sous revue, le nombre d'agréments des cas de force majeure se chiffre à 23 et se répartit comme suit :

FORCE MAJEURE	2009
Par Décisions de refus du CAMI (Sté M.A.D. sprl)	1
Agréments d'office après délai butoir	22
TOTAL	23

3.3.5. DECHEANCES

244 titulaires des droits miniers non en règle de paiement des droits superficiaires ont été notifiés pour la déchéance de leurs droits, conformément aux prescrits de l'article 287 du Code Minier.

En annexe, est jointe la liste des droits déchus.■

GESTION FINANCIERE

Ce chapitre gravite autour de la gestion des encaisses du Cadastre Minier qui proviennent principalement des Frais de dépôt et des dotations du Gouvernement allouées au CAMI en compensation de ses recettes statutaires relatives aux droits superficiaires versées directement au Compte général du Trésor Public, depuis l'année 2005.

Accessoirement, le CAMI perçoit quelques autres recettes provenant des emprunts, des gains de change, des frais de bornage et de diverses récupérations des frais administratifs et autres.

Pour l'année sous examen, le budget du CAMI a été arrêté à hauteur de 18.526.654,67 USD, tant en recettes qu'en dépenses, en tenant compte des prévisions de mobilisation des droits superficiaires dont la moitié devrait lui revenir pour son fonctionnement, conformément à ses statuts.

Cependant, son exécution est restée chimérique, parce que la rétrocession des recettes mobilisées par le CAMI pour le compte du Trésor public, n'a pas suivi.

Le budget étant l'expression des ambitions de gestion de toute entreprise, le CAMI est resté en mal d'en jouir un à cause non seulement de la modicité des dotations forfaitaires lui allouées face à ses besoins réels, mais surtout de l'irrégularité de leurs versements.

En effet, comme indiqué dans les tableaux qui suivent, le budget annuel des recettes du CAMI n'aura été exécuté qu'à hauteur de 30 % correspondant aux dotations totales libérées

au cours de 2009, tandis que le budget des dépenses ne l'aura été qu'à concurrence de 20,63 % par rapport aux prévisions.

Pour que le CAMI puisse fonctionner correctement et atteindre les objectifs lui assignés, il faudrait lui restaurer ses prérogatives légales en ce qui concerne le mode de financement de ses activités.

4.1. BUDGET 2009

4.1.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CAMI ET LEUR EXÉCUTION

Les prévisions budgétaires du CAMI pour l'exercice 2009 étaient établies en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 18.526.654,67 USD.

Les réalisations des recettes et l'exécution des dépenses du CAMI au cours de l'exercice sous revue se sont situées à un niveau très inférieur par rapport aux prévisions, comme le montrent les tableaux qui suivent :

4.1.1.2. Dépenses

Nature des dépenses	PRÉVISIONS USD	RÉALISATIONS USD	ECARTS USD	% RÉALISATION LIGNE	% RÉALISATION COLONNE
Exploitation	8.706.963,67	3.696.396,17	5.010.567,50	42,45	96,72
Investissement	9.819.691,00	125.224,15	9.694.466,85	1,28	3,28
TOTAL	18.526.654,67	3.821.620,32	14.705.034,35	20,63	100,00

a. Ventilation des Dépenses d'exploitation

C p t e	RUBRIQUES	PRÉVISIONS USD	RÉALISATIONS USD	ECARTS USD	% RÉALISATION LIGNE	% RÉALISATION COLONNE
61	Matières et fournitures consommées	690.021,00	176.023,50	513.997,50	25,51	4,76
62	Transports consommés	124.600,00	39.254,32	85.345,68	31,50	1,06
63	Autres services consommés	1.973.738,98	1.274.014,00	699.724,98	64,55	34,47
64	Charges et pertes diverses	821.615,00	165.197,75	656.417,25	20,11	4,47
65	Charges du Personnel	4.190.184,63	1.775.415,62	2.414.769,01	42,37	48,03
66	Contributions et taxes	906.804,06	147.234,80	759.569,26	16,24	3,98
69	Liaison avec les provinces	0,00	119.256,18	- 119.256,18		3,23
TOTAL		8.706.963,67	3.696.396,17	5.010.567,50	42,45	100,00

b. Ventilation des Dépenses d'investissement

C p t e	RUBRIQUES	PRÉVISIONS USD	RÉALISATIONS USD	ECARTS USD	% RÉALISATION LIGNE	% RÉALISATION COLONNE
2250	Matériels de transports	624.000,00	0,00	624.000,00	0,00	0,00
2260	Matériels de bornages	200.000,00	0,00	200.000,00	0,00	0,00
2261	Equipements Cadastres Provinciaux	5.042.826,00	0,00	5.042.826,00	0,00	0,00
2262	Matériels et mobiliers de bureau	391.925,00	88.530,49	303.394,51	22,59	70,70
2263	Matériels informatiques	1.012.840,00	0,00	1.012.840,00	0,00	0,00
2264	Matériels de communications	848.100,00	36.693,66	811.406,34	4,33	29,30
2265	Autres Matériels et équipements de bornage ZEA	1.700.000,00	0,00	1.700.000,00	0,00	0,00
TOTAL		9.819.691,00	125.224,15	9.694.466,85	1,28	100,00

Les deux tableaux qui précèdent appellent les brefs commentaires suivants :

- Le poste «Chargé du Personnel» représente 48,03 % des frais de fonctionnement du CAMI en 2009, suivi du poste « autres services consommés » qui se situe à hauteur de 34,47 %. Le CAMI étant une structure à vocation de service, ces pourcentages sont conformes aux normes généralement admises ;
- Quant aux dépenses d'investissements, les matériels et mobilier de bureau nécessités par l'aménagement des espaces de travail commodes dans des locaux récemment acquis, représentent 22,79 par rapport aux prévisions. À elles seules, elles représentent 70,70 % de l'ensemble des investissements réalisés en 2009, tandis que les matériels de communications interviennent à hauteur de 29,30 % desdits investissements ;
- A signaler, enfin, qu'aussi bien les véhicules du CAMI, complètement amortis que les équipements de bornages n'ont pas, respectivement, été renouvelés et acquis conformément aux prévisions, suite aux contraintes financières ;
- Il en est de même du déploiement des Cadastres miniers provinciaux qui requiert, outre l'ouverture des bureaux

et la mise en place d'un personnel minimum, des frais de fonctionnement et des équipements informatiques et de communications adéquats pour répondre aux attentes des titulaires des titres miniers, en quête de services cadastraux de proximité et de qualité.

4.2. DROITS SUPERFICIAIRES

Aux termes de l'article 198 du Code Minier, les droits superficiaires sont une taxe rémunératoire destinée à couvrir les coûts des prestations du CAMI ainsi que ceux des autres services du Ministère des Mines chargés de l'administration dudit Code.

En dépit de cette spécificité, la loi n°004/015 du 16 juillet 2004 fixant la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives a alignée les droits superficiaires parmi les recettes publiques recouvrées par la DGRAD.

En compensation, le Gouvernement alloue au CAMI une dotation forfaitaire et mensuelle de fonctionnement, dont la libération effective, de par son caractère aléatoire, annihile tout effort de planification de gestion.

4.2.1. PRÉVISIONS ET FACTURATION DES DROITS SUPERFICIAIRES ANNUELS 2009

Nature titres	PREVISIONS	REALISATION FACTURATION	ECARTS	% REALISATION LIGNE	% REALISATION COLONNE
AACP + PE	23.575.858,00	29.982.136,01	6.406.278,01	127,17	67,71
ARPC + PR	10.131.735,00	13.652.511,94	3.520.776,94	134,75	30,84
PEPM	260.033,00	334.399,32	74.366,32	128,60	0,76
PER	246.840,00	306.349,54	59.509,54	124,11	0,69
TOTAL	34.214.466,00	44.275.396,81	10.060.930,81	129,41	100,00

Le tableau ci-dessus indique que :

- Par rapport aux prévisions, la facturation des recettes relatives aux droits superficiaires accuse un dépassement de 29,41 %. Celui-ci résulte des effets conjugués :
 - de l'ajustement intervenu le 16 octobre 2008, des montants des droits, taxes, impôts et amendes prévus dans les Code et Règlement miniers ;*
 - de la levée de cas de forces majeures pour certains titres ;*
 - de la transformation en exploitation des droits de recherches ;*
 - du changement de taux pour les titres renouvelés et autres etc.*
- Les droits miniers et de carrières d'exploitation interviennent pour 69,16 % dans le montant total facturé, contre 30,84 % pour les droits de recherches. D'où tout l'intérêt d'inciter les titulaires des droits de recherches à accélérer la transformation de ces derniers en droits d'exploitation, qui ouvrent la voie à l'industrialisation recherchée du secteur minier.

4.2.2. RECOUVREMENTS DES DROITS SUPERFICIAIRES

Nature des titres	DROITS CONSTATES ET LIQUIDES PAR LE CAMI, EN USD (1)	DROITS RECOUVRES PAR DGRAD ET RETRACES AU CAMI, (2)	ECARTS EN USD (3) = (1)-(2)	% RECOUVREMENT LIGNE (4) = (2)/(1)	% RECOUVREMENT COLONNE
AACP	152.254,00	139.731,14	12.522,86	91,78	1,19
ARPC	6.311,57	4.634,83	1.676,74	73,43	0,04
PE	29.829.882,01	4.260.480,37	25.569.401,64	14,28	36,28
PEPM	334.399,32	237.228,61	97.170,71	70,94	2,02
PER	306.349,54	137.076,53	169.273,01	44,75	1,17
PR	13.646.200,37	6.965.339,79	6.680.860,58	51,04	59,30
TOTAL	44.275.396,81	11.744.491,27	32.530.905,54	26,53	100,00

Ce tableau renseigne que :

- Par rapport à la facturation (constatation et liquidation par le CAMI), le recouvrement des droits superficiaires par la DGRAD, sur base des preuves produites au CAMI, ne se chiffre qu'à USD 11.744.491,27, accusant ainsi un taux de réalisation d'à peine 26,53 %. Ce taux est fortement influencé par celui de recouvrement des droits superficiaires relatifs aux Permis d'Exploitation (PE) durement affectés par la crise financière internationale (14,28 %) ;

A également contribué à la contre-performance observée dans le recouvrement des recettes relatives aux droits superficiaires, la dualité des textes légaux et réglementaires en vigueur en cette matière, qui met en mal l'application rigoureuse des sanctions coercitives prévues par la loi minière à l'endroit des titulaires défaillants des droits miniers et de carrières ;

- Les taux élevés de recouvrement des droits superficiaires des produits de carrières (82,61 % en moyenne) n'influent que très peu (1,23 %) sur l'ensemble des recouvrements de la période ;

- Par contre, les droits superficiaires des PE dont le taux de recouvrement est le plus faible (14,28 %), représentent 36,28 % du total, précédés de ceux des PR (59,30 %).

4.2.3. CONTRIBUTION AUX FINANCES PUBLIQUES

Pour l'année 2009, le CAMI a mobilisé au profit du Trésor Public, outre les recettes indirectes, les contributions directes suivantes :

- les droits superficiaires recouverts par la DGRAD et dont les preuves de paiement ont été déposées au CAMI : USD 11.744.491,27 ;
- l'impôt sur le Revenu Professionnel (IPR) des agents de ses propres agents et mandataires ainsi que d'autres redevances et taxes : USD 147.234,80.
- l'impôt sur les superficies minières concédées, collecté par la DGI, dont le montant n'a pas été rendu disponible.■



Bienvenue au guichet unique du Cadastre Minier (CAMI).

Cadastre Minier: *Prémier venu, premier servi.*



Un bon Cadastre pour la valorisation du
Potentiel Minier de la RDC



Par la recherche des Nouveaux Gisements



l'Exploitation Minière Durable



La Transformation locale des produits miniers



Avec des rétroactions Economiques
significatives.



CONCLUSION

Le dysfonctionnement des services du CAMI a pris son envol depuis l'année 2006 et ne fait que s'accroître au fil des années, se traduisant par la baisse progressive de sa productivité liée au découragement et à la démotivation du personnel.

Tout ceci résulte de la compression drastique des ressources statutaires de l'Etablissement, en dépit de son autonomie financière consacrée par les textes légaux, consécutive à l'incorporation des droits superficiaires dans les recettes du Trésor Public.

En compensation, le CAMI se trouve aligné aux services bénéficiaires des dotations mensuelles de fonctionnement, dont l'irrégularité et le caractère aléatoire des versements ne permettent aucune planification de gestion.

Par ailleurs, la dualité des textes légaux et réglementaires en vigueur appliqués par la DGRAD conformément à ses prérogatives légales et ceux qui régissent le CAMI, met en mal l'application rigoureuse des sanctions coercitives de déchéances prévues par la loi minière à l'endroit des titulaires défaillants des droits miniers et de carrières. Le faible taux de recouvrement des droits superficiaires de l'année sous-

examen constitue une illustration du laxisme observé dans le chef des titulaires des titres miniers.

Cette situation mérite d'être corrigée urgemment pour permettre au CAMI de jouer pleinement son rôle de porte d'entrée des opérateurs miniers en RDC et de plaque tournante des différentes structures du Ministère des Mines chargées de l'administration du Code minier.

La remise en force des dispositions de la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier (articles 12 et 198) permettra à tous les services bénéficiaires des quotités des droits superficiaires nommément cités à l'article 402 du Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, de disposer des moyens adéquats pour leurs interventions sur terrain, dont la synergie constitue un gage de gestion efficiente du secteur minier et de l'accroissement de sa contribution aux Finances Publiques.■

Annexe

1

MATRICE DE RÉPARTITION GLOBALE DES TITRES PAR PROVINCE
ET PAR NATURE

2

GRAPHIQUE SYNOPTIQUE DES DROITS DE CARRIÈRES ET
DROITS MINIERS

3

PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU
DE CARRIÈRES

AACP	Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente
ARPC	Autorisation de Recherches des Produits de Carrières
PE	Permis d'Exploitation
PEPM	Permis d'Exploitation de la Petite Mine
PER	Permis d'Exploitation des Rejets
PR	Permis de Recherches

Cadastre Minier: *Transparence, Objectivité, Équité, Célérité.*



Un bon Cadastre pour la valorisation du
Potentiel Minier de la RDC



Par la recherche des Nouveaux Gisements



l'Exploitation Minière Durable



La Transformation locale des produits miniers



Avec des rétroactions Economiques
significatives.

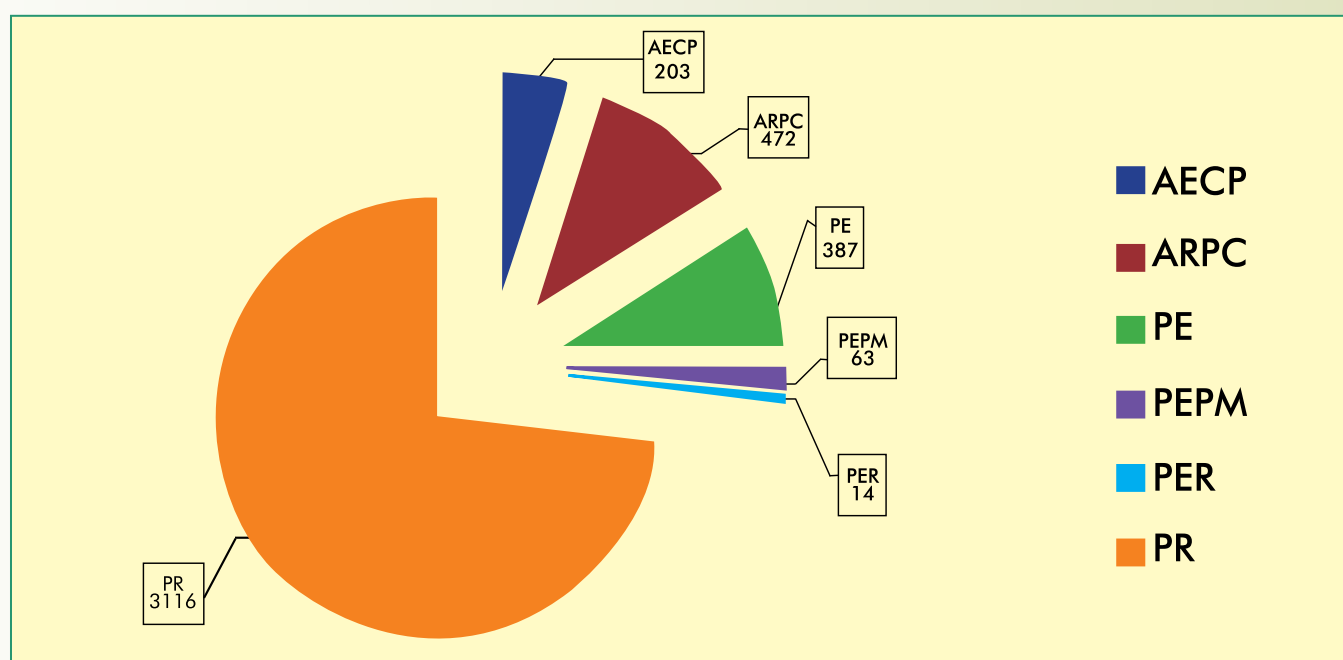


1.1 MATRICE DE RÉPARTITION GLOBALE DES TITRES PAR PROVINCE ET PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Nature titre	BANDUNDU	BAS-CONGO	EQUATEUR	KASAI OCC	KASAI OR	KATANGA
AACP		131			9	54
ARPC		200		8	12	209
PE	3			90	48	99
PEPM				45		13
PER						14
PR	176	93	92	331	151	1274
TOTAL	179	429	92	474	220	1663

Nature titre	KINSHASA	MANIEMA	NORD KIVU	ORIENTALE	SUD KIVU
AACP	8				1
ARPC	14	2	6	21	
PE		16	11	88	32
PEPM		1		4	
PER					
PR	1	188	122	567	121
TOTAL	23	207	139	680	154

I.2 GRAPHIQUE SYNOPTIQUE DES DROITS DE CARRIERES ET DROITS MINIER



III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERST ET/OU DES CARRIÈRES

	N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
A	1	A & CLAVADA MINING Sprl						2	2
	2	ABBA JEANS MINING SPRL						3	3
	3	ABUCO MINING SPRL		3					3
	4	ABUNDANCE ECOLOGY INDUSTRIAN SPRL						3	3
	5	ACACIA Sprl						44	44
	6	ADELE NDAYA						1	1
	7	AFRICAN ENGINEERING CORPORATE Sprl						2	2
	8	AFRICAN MINERALS (Barbados) Ltd Sprl						50	50
	9	AFRIMINES RESOURCES Sprl		6				6	12
	10	AFROMINES Sprl						1	1
	11	AGRIKIN S.P.R.L						1	1
	12	AL FARRAN ISMAIL		1					1
	13	AMB EXPLORATION						1	1
	14	AMB INVESTMENT MINING sprl			4				4
	15	AMB MINING INVESTMENT			4				4
	16	AMBASE EXPLORATION AFRICA Sprl						11	11
	17	AMBER INTERNATIONAL GROUP RDC-SPRL						1	1
	18	AMERICAN ATM						17	17
	19	AMIDIOR SPRL						1	1
	20	AMIKI			1				1
	21	AMURI TOBAKOMBEE DAITO JEA						1	1
	22	ANSELME LOTIKA ATILEOMBOLO						1	1
	23	ANVIL MINING CONGO SARL			1			25	26
	24	ANVIL MINING LIMITED						1	1
	25	ASMA						4	4
	26	Athanas Muaka Lelo						1	1
	27	Atlantic Iron Company "Aic"						1	1
	28	ATLANTIS SPRL						2	2
	29	AUBREY MINING LTD			1				1
	30	AURUM SPRL						27	27
	31	AWETIMBI MAVALA DIDIER						2	2
	32	AZIZ BADROUDIN						2	2
B	33	BAKWAFIKA KABULA				1			1
	34	BALA BALA KASANDJI DIAMOND MINING				2			2
	35	BALE MINING SPRL						9	9
	36	BAMBI & FILS - SOMIBAF SPRL			3				3
	37	BANDU NDUNGIDI GUY						1	1
	38	BANRO CONGO MINING SARL						29	29
	39	BANZA MALOBA DANY						3	3

40	BANZE LUBUNDJI					3	3
41	BAOBAB MINERALS SPRL					12	12
42	BARAKA MINING SPRL					2	2
43	BARNET GROUP SPRL		5				5
44	BAS CONGO EXPLORATION SPRL					31	31
45	BASHALA KANTU WA MILANDU				1		1
46	BASOSILA GASTON RICHARD		1				1
47	BCM CONGO EXPLORATION SPRL					10	10
48	BHP BILLITON WORLD EXPLORATION					3	3
49	BIDUJAYA KAYEMBE		2		1		3
50	BIOKO SINGA					5	5
51	BITMAK COMPANY					28	28
52	BLACKSTONE PETROMINERALS SPRL					3	3
53	BLEU DIAMANT SPRL					1	1
54	BOLFAST COMPANY SPRL					3	3
55	BOMPANZE ENGOMBE					5	5
56	BOPE MIKO MBUDIMBO GEORGES				1	3	4
57	BOSS MINING			2			2
58	BRC CONGO DEVELOPEMENT SPRL					11	11
59	BRIARWOOD ENTERPRISES					22	22
60	BROADTEC CONGO MINING					17	17
61	BUGECO EXPLORATION RDC SPRL					5	5
62	BUNIA ENGINEERING SPRL					3	3
63	BUREAU D ETUDES ET D ENGINEERING					12	12
64	BYABOSHI MUYEYE					3	3
C	65	CAILLASSE DU CONGO CDC	1				1
	66	CANDORE DIAMONDS SPRL				3	3
	67	CANDORE SPRL				12	12
	68	CARINE TSHIBOLA MWAMBA				1	1
	69	CARRI CONGO	1				1
	70	CARRIEKIN		1			1
	71	CHEMAF SPRL		7	1		8
	72	CHEMICAL OF AFRICA SPRL			1		1
	73	CHEN LIAN				9	9
	74	CIE ENGINEERING & NEGOCE	9				9
	75	CIMENKAT SARL	9				9
	76	CIMENTERIE DE LUKALA	4	5			9
	77	CIMENTERIE DU CONGO "CICO SPRL"		1			1
	78	CINAT	1				1
	79	CLEARSURF NEW MEDIA				2	2
	80	CMSK			3	4	7
	81	COGE EBID SPRL				25	25
	82	COGETA SPRL		2		5	7
	83	COMICO SPRL				17	17
	84	COMIDE			3		3

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU DES CARRIÈRES

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
C	85 COMINCA S.P.R.L						4	4
	86 COMISA SPRL			1			25	26
	87 COMONA				1			1
	88 Compagnie de Développement Rural			1			9	10
	89 COMPAGNIE GENERALE DES MINES						4	4
	90 Compagnie Minière de Kambove Sprl			2				2
	91 COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA			1				1
	92 COMPAGNIE SUCRIERE		1					1
	93 CONGO BITUME	10						10
	94 CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING						2	2
	95 CONGO EXPLORATION COMPAGNIE SPRL						23	23
	96 Congo General Dealers		10					10
	97 CONGO GEOLOGICAL SURVEY SPRL		4				6	10
	98 CONGO H.Y. MINING SMELT CO.LTD						1	1
	99 CONGO LOYAL						1	1
	100 CONGO METALS SPRL						1	1
	101 CONGO MINERALS RESSOURCES						6	6
	102 CONGO MINERALS SPRL						1	1
	103 CONGO MINING INTERNATIONAL SPRL						4	4
	104 CONGO MOTORS SPRL						4	4
	105 CONGO SAT SPRL						3	3
	106 CONGO UNITED MINERALS SPRL						17	17
	107 CONGOLESE EXPLORATION COMPAGNIE SPRL						22	22
	108 CONMET SPRL			16				16
	109 CONSOLIDATED DIAMONDS SPRL						3	3
	110 CORDONNIER MARC EMILE						2	2
	111 COREDIS SPRL						1	1
	112 CORNER STONES RESOURCES RDC						5	5
D	113 COSHA INVESTMENT Sprl		5				6	11
	114 COTAMI SPRL						1	1
	115 DAMSEAUX JEAN CLAUDE						2	2
	116 DANIEL MUZIMBE NGENGO BULULU		1					1
	117 DE BEERS DRC EXPLORATION						7	7
	118 Demetrien Kasereka Sikwaya		9					9
	119 Déo Katulanya Isu						1	1
	120 DEVELOPPEMENT TOUS AZIMUTS		2				2	4
	121 DEZITA INVESTMENTS LRD						1	1
	122 DIAGO MINING SPRL						1	1
	123 DIAMOND INDUSTRY ASSOCIATES						6	6
	124 DIAMOND MINES AUSTRALIA						3	3
	125 DIATA SUANGI LEON						1	1

	126	DIBA KAPINGA		11				11
	127	DIER YE MY			3			3
	128	DIMITRIOS MONOKANDILOS					1	1
	129	DISILA DANIEL		6				6
	130	DIYA BITANGILAYI Didier					27	27
	131	DOKOLO NDONA					2	2
	132	DOROD					2	2
	133	DRC COPPER AND COBALT PROJECT		2	3			5
	134	DRC RESSOURCE HOLDING INC					7	7
	135	DUNIA BAKARANI FAUSTIN					1	1
E	136	EFASTO LOGISTICS SPRL					18	18
	137	ELISABETH DAROUZAIN		1				1
	138	ELITE EARTH PRODUCTS SPRL					2	2
	139	EMENTO MANUFACTURING TRADING SPRL					4	4
	140	Emery Tshidingi		7				7
	141	EMON CHALWE NGWASHI					1	1
	142	ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST	11	5			18	34
F	143	ENTREPRISE MINIERE DE KISENGE			1		32	33
	144	ENTREPRISE MINIERE DU KIVU					1	1
	145	EPHRATA					34	34
	146	ETION GEMS AND METALS PACHA					3	3
	147	Eugénie Compton Tshiela Kamba		1				1
	148	EXACOM LTD					21	21
	149	EXCEL DEVELOPMENT SPRL		10				10
F	150	EXPROM			1		7	8
	151	FATIM CONGO					6	6
	152	FAYA SPRL					2	2
	153	FEREXFOR NKV SPRL		5				5
	154	FIRST MINING COMPANY SPRL		6			10	16
	155	FONACO					2	2
	156	FOREXFOR NKV SPRL		1				1
	157	FOSSIL FUEL METALS CORPORATION SPRL					4	4
	158	François Kasende Kandolo		1				1
	159	FRETIN CONSTRUCT	2					2
	160	FRONTIER SPRL (COMISA)			4		4	8
G	161	FURNEIKO FIRE EXTRUTIONS SPRL					4	4
	162	Gaspard Kabongo Mukise		1				1
	163	GASPIAN GAS & OIL LTD					13	13
	164	Gaston KAHILU MBAKA		2			5	7
	165	GAUTAMRAJ GOVINDBHAI HINDUSTANI		3				3
	166	GBADI KARUME JEAN					1	1
	167	GECAMINES	1	2	38	10	40	91

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIER ET/OU DES CARRIÈRES

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
G	168 GEM DIAMOND				8		5	13
	169 Gemico						2	2
	170 GEMINACO S.P.R.L						15	15
	171 GENERALE CONGOLAISE SPRL		3					3
	172 GENESIS SPRL						18	18
	173 Georges Malutama Matshy		2					2
	174 GINGULU MABANZA ETIENNE						4	4
	175 GLOBAL BEVERAGES CONGO						12	12
	176 GLOMIN SPRL						12	12
	177 Glory Mining		1				3	4
	178 GOLDBELTS EXPLORATION SPRL						6	6
	179 GOLDEN VALLEY						8	8
	180 GOMA MINING						3	3
	181 GORRION						2	2
	182 GOUVERNORAT DU BAS-CONGO							5
	183 Grace Ndombi -Ossak		2					2
	184 GRANITES ET MARBRES DU CONGO						2	2
	185 GREENDALE INVESTMENT HOLDING LTD						4	4
	186 GROUPE MWEMA BUSINESS SPRL						2	2
	187 GROUPE NURU GRACE ACCEL SPRL						1	1
	188 GROUPE ABBA S.P.R.L						16	16
	189 GROUPE BAZANO Spri				2		13	15
	190 GROUPE GENERAL HYDRO MINIER PRINCES						2	2
	191 GROUPE KEPPY MUKESH COORPORATION						7	7
	192 GROUPE MINIER KASHALA & CHUG						1	1
	193 GROUPE NDOBA SPRL						9	9
H	194 HA & GA HOLDING-CONGO						3	3
	195 HAMURI BUSHIRI ELIE		5					5
	196 HASSAN ALI MOHAMED ABDALLAH		8				1	9
	197 HEAT MELTO SMELTERS SPRL						5	5
	198 Henri Kazimbe Bisimwa		2					2
	199 HONGXINYUAN MINES						6	6
	200 HUACHIN SPRL		6				2	8
	201 HULUTE TE LANGATE						1	1
I	202 ICCI KAMONIA				1			1
	203 IKULU LAMAJANA				1		12	13
	204 ILUNGA BAMPELEDI Bernadette						1	1
	205 ILUNGA KALIMWANDA Anders		11				26	37
	206 ILUNGA KAMBALA Robert						1	1
	207 INFINITY RESOURCES						3	3
	208 INTERLACS SARL	3		2			2	7

	209	INTERMINES SPRL					8	8
	210	INTERNATIONAL CUSTOMS AGENCY SPRL		19				19
	211	INVESTORS EQUITY LIMITED					11	11
	212	IREC S.P.R.L					4	4
	213	IRON MOUNTAIN					36	36
	214	ISSA TABU SIFA		2				2
	215	ITURI GOLD MINING			17			17
	216	Ivette Mampuya Mpituku		1				1
J	217	Jacques Utshinga Ndjih					1	1
	218	Jean Roger Tshimanga Mutayi					1	1
	219	JHB RESOURCES					9	9
	220	JIAXING MINING INDUSTRY SPRL					7	7
	221	JIN SHENG SPRL					5	5
	222	JINDAL MINERALS AND METALS					41	41
	223	JMT MINING SPRL					14	14
	224	JOBANPUTRA GHANSHYAM					1	1
	225	JONES JERRY					1	1
	226	JOSEPH BUMBA SANA		2				2
	227	Junior Mbatshi - Batshia		6				6
K	228	K.D.C. SPRL			14		10	24
	229	K.M.P					16	16
	230	KAANGAROO COM SPRL					9	9
	231	KABAMBA KAZADI SEBASTIEN					23	23
	232	KABONGO GEORGES					5	5
	233	KABOYA MASHIMABI				1		1
	234	KABRE VILLE S.P.R.L					1	1
	235	KADI INTERNATIONAL SPRL					3	3
	236	KADIANGU MUJANAYI					1	1
	237	KAINDA TSHISANGAMA TINA		10			6	16
	238	KAJAMA SALAMBOTE				2		2
	239	KALANDE MUHIYA David					2	2
	240	KALIMA PUNIA					2	2
	241	KALU IMPORT-EXPORT SPRL		3				3
	242	KALUBAMBA S.P.R.L			2			2
	243	KALUMBA WA ANKERA					1	1
	244	KALUMBU MWADI					1	1
	245	KALUMINES			1			1
	246	KAMANGO MUDIMBI Albert		7				7
	247	KAMBA KABULA					8	8
	248	KAMBALE BAYOLI					1	1
	249	KAMBOVE OPERATING MINING					4	4
	250	KAMECO S.P.R.L					21	21

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIER ET/OU DES CARRIÈRES

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
K								
251	KAMIMO MINING sprl						3	3
252	KAMITUGA MINING			3				3
253	KAMOTO COPPER COMPANY			2				2
254	KANSUKI			1				1
255	KASAI MINING AND EXPLORATION						23	23
256	KASAI MINING SPRL						1	1
257	KASAI SUD DIAMANT			3				3
258	KASEMBO NYEMBO		1					1
259	KASEREKA KATONDOLO		7					7
260	KASHAMA DRC SPRL		9				1	10
261	KASHAMA KANUMUANGI				1			1
262	KASHAMA MUTEBA		9				39	48
263	KATANGA CONSULTING COMPANY SPRL "KCC SPRL"		2		1		6	9
264	KATANGA MAJENGO SPRL	10						10
265	KATANGA MEGA MINING						5	5
266	KATANGA MINERALS HOLDING	2					17	19
267	KATANGA RESSOURCES TRADING SPRL						4	4
268	KATUMBI CONSTRUCTION SPRL		6					6
269	KAUMB KASHAL BOB						1	1
270	KDC				1			1
271	KEL EX DEVELOPMENTS SPRL						10	10
272	KEPPY MUKESH COORPORATION SPRL						17	17
273	KGL-MASTERS						5	5
274	KHONDE MAZOMBE	10						10
275	KIBALI GOLDMINES			9				9
276	KIBONGE FALIALA						1	1
277	KIBWE AMIRALLY NIZAR		2					2
278	KINGS CLIF INVESTMENTS LIMITED						6	6
279	KINGS MINING AND PETROLEUM						21	21
280	KIYOMBO LOUISON						3	3
281	KIZANGA LUMBALA DELILLE						2	2
282	KLC MINERALS Sprl						1	1
283	KMT					1		1
284	KRT						1	1
285	KUN TAI CONGO						6	6
286	KUNDA FULBERT						1	1
287	KWANGO MINES SPRL						46	46
L								
288	LA BOISSIERE SPRL		8				21	29
289	LA MINIERE DE KALUKUNDI						2	2
290	LA MINIERE DU CONGO SPRL						1	1
291	LA PATIENCE						1	1

292	LEDA MINING CONGO					12	12
293	LEDYA SPRL					15	15
294	LEE SUNG SOON					1	1
295	LENGO DIA NDINGA JEAN	1					1
296	LENGO LUMINGU		1				1
297	LETA MBAVU			1		3	4
298	LIBAGIZA KAPUKU	1					1
299	LIBENDELE LOBUNA Emmanuel		5				5
300	LIBERTY					1	1
301	LIDA AFRIMING			1		6	7
302	LIU ZHI GANG					5	5
303	LONCOR RESSOURCES CONGO					40	40
304	LUALABA MINING COMPANY			1			1
305	LUBANGI MUTEBA					1	1
306	LUENDU KADUNYI SACOR			3		2	5
307	LUGUSHWA MINING			3			3
308	LUISHA MINING			1			1
309	LUMBU USENI					9	9
310	LUMBU-LUMBU FURAHA					1	1
311	LUMINGU LENGU		1				1
312	LUNDA BULULU VINCENT DE PAUL		4				4
313	LUTWIKI MWIDYE LUC		2				2
314	LUWALE MUTETEKE		6				6
315	LUWANDA KASIMU					3	3
M	316 M & J INVESTMENTS SPRL					1	1
	317 M.A.D. SA					2	2
	318 M.D. CONSTRUCTION & HIGHT TECHNOLOGY		2				2
	319 MAADINI MINING SPRL					12	12
	320 MABEKA NE NIKU NICOLAS					3	3
	321 MABENDE MINING			1			1
	322 MABENZE GBY BENZ Jean Claude		1				1
	323 MADIMBA KALALA RICHARD		6				6
	324 MAHAVEER MINING SPRL					5	5
	325 MAHUKU					3	3
	326 MAMBA MUBABINGE					2	2
	327 MAMBA TSHIBUYI					1	1
	328 MANDY NYAMFURA		1				1
	329 MANIEKE TSHITEMBO					1	1
	330 MANIEMA MUAKA TONY					1	1
	331 MANIEMA RESSOURCES					5	5
	332 MAONI MINING SPRL					4	4
	333 MAPOTI OLELA					1	1
	334 MAPWAR FAUSTIN					1	1

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIER ET/OU DES CARRIÈRES

M

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
335	Mariam Djande Wambal						1	1
336	MASEKO FATAKI						1	1
337	MASIMANGO MBARUKU Justin						4	4
338	MASTERS						35	35
339	MATCHA COMPUTER Sprl		1					1
340	MATONDO TSUMBU	10						10
341	MAWIDI KAYEMBE		4					4
342	MAYAMONA LUYEYE						1	1
343	MAYANGA MAYANGA Félix	1						1
344	MAYUBA NDUDI	9						9
345	MBAKA KAWAYA AMBROISE						21	21
346	MBAMBI MANANGA		3					3
347	MBANGU MUKUMBI YVETTE						5	5
348	MBANGU MUTUNDA						10	10
349	MBILA MINING						2	2
350	MBUINGA BILA	8						8
351	MBUINGA MBODO	10						10
352	MBUINGA NDONGO	10						10
353	MDDK, SARL						4	4
354	MERLINI Ivan						1	1
355	METAL CHEMICAL CONGO SPRL						1	1
356	METALS MINES				1			1
357	MEXPO MINERALS SPRL						6	6
358	MIBA SARL			71			30	101
359	MIDAMINES SPRL			2				2
360	MIHALI KATONGO GEORGES		1					1
361	MIKA SPRL						13	13
362	MIKAS			17				17
363	MIKE PROMOTION S.p.r.l		1					1
364	MILAMBU SUANA						1	1
365	MILOLO KUSEKI-LUFU						2	2
366	MIMECO SA						4	4
367	MIMINCO			2				2
368	MINERALS INVESTMENT SPRL						6	6
369	MINERGY RESSOURCES LTD SPRL						6	6
370	MINIERE DE MANIEMA						1	1
371	MINIERE DE MUSOSHI ET KINSEDA			3			4	7
372	MINIERE DU MANIEMA "MIMA"						8	8
373	MINING MINERALS RESOURCES						18	18
374	MINING PROCESSING CONGO						14	14
375	MITSHI SPRL						1	1
376	MKM S.P.R.L			1				1

377	MOHAMMED AMOUDI SAAD					2	2
378	MOMO TRADING SPRL					15	15
379	MONDO MINING SPRL			1		2	3
380	MONGA MUMBA SOMBE ERIC					1	1
381	MOTAYO MBELA SYVESTRE					2	2
382	MPANDE MALI TSHISENGE ANDRE					1	1
383	MPISI AFRIQUE CONSULTING SPRL		1				1
384	MPUTU LOPEMBE MAGUY					1	1
385	MUAHINDJI SHAMUENZE			1			1
386	MUAKA KHONDE YI LUKANGA		3				3
387	MUANDA LUAKA EDDY					2	2
388	MUHUNGA SHAMWANGA					1	1
389	MUKALAY NSENGA SONKUE					1	1
390	MUKEBA TSHIBOLA					1	1
391	MUKEBA TSHIKALA			1		6	7
392	MUKENDI DAVID		3				3
393	MUKENDI LUESE					2	2
394	MUKENDI MFUKUMBA			1		2	3
395	MUKONDO MINING			1			1
396	MULAMBA LOWA Marie-José					1	1
397	MULAMBA MATANDA			1			1
398	MULIMILWA CLAUDIEN					3	3
399	MULTIPRINT SPRL		5				5
400	MULTISECO SPRL					3	3
401	MUMBA GAMA BARTHELEMY		1			2	3
402	MUMI			1			1
403	MUNDYO MUNZENZE					2	2
404	MUNSHY YAYA FRIDA					5	5
405	MUSHENGEZI SHALUKOMA					1	1
406	MUSOSO OKWA GUY		2				2
407	MUTAMBA MPETSHI Jean-Marie					1	1
408	MUTOMBO TSHIBUNGU ALEX					9	9
409	MWAMBA MUYEMBI					1	1
410	MWAMBENU KAJAMA		1			8	9
411	MWANGACHUCHU HIZI			1			1
412	MWANZA FEZA ALINE					9	9
413	MWEMA TSHILAY JEAN CLAUDE		10				10
N	414	NAKOMINES S.P.R.L				11	11
	415	NAMOYA MINING SARL		1			1
	416	NANZAMBI			1		1
	417	NASAC Sprl				1	1
	418	NAWEJ LUHANDU				1	1
	419	NDA-NGYE MPIA INNOCENT				3	3
	420	NDAYA BIAYI JEANNETTE				3	3

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU DES CARRIÈRES

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
N	421 NDJOLO FIFI						2	2
	422 NDOMBI GRACE OSSAK						1	1
	423 NEW MINERALS INVESTIMENT SPRL						9	9
	424 NEW STONE MINING SPRL						3	3
	425 NEW TIME SPRL		7					7
	426 NGANDU TIMOTHEE						1	1
	427 NGBALINDIE SASA Emmanuel						5	5
	428 NGBENDE MBEDI MICHEL PAUL						2	2
	429 NGUVIS CORPORATION N.C. SPRL		1					1
	430 NOCA WALTER	7	2					9
	431 NOVA MINERALS AND METALS						9	9
	432 NOVA MINING SPRL						2	2
	433 NSHIMBI MULOTO THOTHO						1	1
	434 NSINGA UNSHE MVULA						1	1
	435 NTN CONSULT SPRL						6	6
	436 NYUMBA YA AKIBA SPRL		1				8	9
	437 NZAU BUKETE				5			5
O	438 ODIA KANYINDA		2				2	4
	439 OKIMO			36				36
	440 OKITAUDJI LOKOHO						2	2
	441 OLIVE S.P.R.L						10	10
	442 OMEGA TRADING COMPANY		1					1
	443 ORION MINING CONGO SPRL		3				5	8
	444 ORIS SPRL						2	2
	445 ORISA SPRL						2	2
	446 ORKA S.P.R.L						12	12
	447 OSIFAL						8	8
	448 OSOMBA JEREMIE		1					1
P	449 PACHALU SPRL						32	32
	450 PANGIMINES S.P.R.L						4	4
	451 PAPA DIMITRIOU CHRISTOPHE						2	2
	452 PASCAL TSHITOKA NGALAMULUME		7					7
	453 Paul Banitongwa - Kyambikwa		1					1
	454 PEIVO PRECIOUS EXTRACTIONS SPRL						4	4
	455 PERIOTI MARCO	1						1
	456 PFINGU NSUAMI	7						7
	457 PHELPS DODGE CONGO sprl						2	2
	458 PIERRE MANSONI MA DOKOLO		2					2
	459 PISTIS MINING COORPORATION		1					1
	460 PLATONA MINING TRADING SPRL						1	1
	461 PMG MINING CONGO SPRL						1	1

462	POCHY MINERALS PTE LTD CONGO SPRL		4			11	15
463	PRIME SPRL					1	1
464	PROJECT COORDINATION CONGO SPRL					22	22
465	PROXMIN SPRL		5			8	13
R	466 Raphaël SILUVANGI LUMBA		10				10
	467 RAY-GROUP SPRL		1				1
	468 REDMAN FINANCIAL Ltd					25	25
	469 REHOBOTH SPRL					4	4
	470 REMCO SPRL					24	24
	471 REMEC S.P.R.L					50	50
	472 René OKITAUDJI LOKOHO					1	1
	473 RICHARD WYNNE					20	20
	474 RISCH SIMPLICE MBAMVU					1	1
	475 ROAN PROSPECTING		8				8
	476 Robert Jacques Muzi Fils					1	1
	477 ROQ MINING			1			1
	478 RUASHI MINING			2	1		3
	479 RUBACO sprl					22	22
	480 RUBI RIVER Sprl					24	24
S	481 S.E.K.			1			1
	482 S.E.M UELE SPRL					4	4
	483 S.G.I SPRL	3					3
	484 S.K.D			14			14
	485 SADRC MINING SPRL		5			7	12
	486 SAFRICAS CONGO SARL	1	8				9
	487 Sagrico		3				3
	488 SAHID MOHAMED NESSRALLAH					2	2
	489 SAICAM SPRL					2	2
	490 SAKIMA SARL			44			44
	491 SAKOM MINING SPRL					7	7
	492 SAM MINING CORPORATION					4	4
	493 SAMBA KAPAMBA Serge		1				1
	494 SAMBA MAMBA RUDY		1				1
	495 SAMEX TRADING					30	30
	496 SAMIKI S.P.R.L					1	1
	497 SAMINCO RESSOURCES					1	1
	498 SANZETTA INVESTMENTS LTD					16	16
	499 SAPE TRANSPORT CONGO	1					1
	500 SASO TRANS SPRL		1				1
	501 SAVANNAH MINING Sprl			2			2
	502 SC NEGRO SPRL					1	1
	503 SCOPAM SPRL					4	4
	504 SEMCO				4	1	5

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIER ET/OU DES CARRIÈRES

N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
S	505 SEMENDE APATI FREDERIC						1	1
	506 SENGAMINES			6				6
	507 SENTINELLE GLOBAL INVESTMENT LTD						3	3
	508 SHAMIKA CONGO KALEHE SPRL						12	12
	509 SHARMA VIKAS						8	8
	510 SHAROUKA ALIBHAI		2					2
	511 SHAROUKH ALIBHAI		4					4
	512 SHIMBUDIKA MUHUNGA						1	1
	513 SHITURU MINING CORPORATION "SMCO"			1				1
	514 SICO-KHALIL			1				1
	515 SIHU SPRL						12	12
	516 SK MINERALS Sprl						12	12
	517 SKYLINE MINING CONGO SPRL						7	7
	518 SMKK			2				2
	519 SOCEDERMI S.P.R.L						28	28
	520 SOCIETE AGRICOLE ET MINIERE DE KIVU						1	1
	521 Société de Broyage Africaine.	1						1
	522 SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI						5	5
	523 Société d'Exploitation Minière de Haut Katanga						33	33
	524 Société Minière de Kolwezi			3		1		4
	525 SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT ET DES SERVICES		1					1
	526 SOCOMEX CONGO		5				23	28
	527 SOCONAC SPRL		1					1
	528 SODEXMINES S.P.R.L						20	20
	529 SODICO SPRL						9	9
	530 SODIMICO SARL			1		1		2
	531 SOMICO SPRL						1	1
	532 SOMIKA						1	1
	533 SOMILO				3		2	5
	534 SOMINDO SPRL						1	1
	535 SOMINORKI SPRL						1	1
	536 SOMIPREDO SPRL						1	1
	537 SOMITURI			5			1	6
	538 SOPREX S.P.R.L			2			1	3
	539 SOTRACOM						1	1
	540 SOTRAGEC	1						1
	541 SOUTH CHINA MINING						6	6
	542 SOUTHERN ERA (CAYMAN ISLANDS)						29	29
	543 SOUTHERN KATANGESE MINES SPRL						1	1

544	Sté d'Elevage et de Commerce Sprl "SODECO"		10				10
545	Ste Shaloom					2	2
546	Stéphanie Mushiya Malengu		5				5
547	STONE MINING S.P.R.L					1	1
548	SUMBULA A KANZOV			1			1
549	SWAMINES			1			1
550	Sylvestre Motayo Mbela					1	1
T	551 TANGANYIKA MINING SPRL					8	8
	552 TCHAMLESSO ALOMBE MARTIN		1			3	4
	553 TECHNO BUILD SPRL					11	11
	554 TENDAY LUABA					6	6
	555 TENKE FUNGURUME			6			6
	556 THE GREAT LAKES MINERALS					1	1
	557 Théophile NYMI PHENE BALENDA	2	1				3
	558 THERESE UMBAM KAMFWA		1				1
	559 THERMO METALS PROCESSER SPRL					20	20
	560 THREE JS GROUP SPRL		2				2
	561 TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL					7	7
	562 TILU MINING SPRL					2	2
	563 TIMBERLAKE COMMODITIES SPRL					4	4
	564 TIMOTHE SEMBA KAYAPA		1				1
	565 TITAN MINING SPRL					5	5
	566 TOMBO INTERNATIONAL. CONGO					5	5
	567 TOP FRIC SPRL					20	20
	568 TRANSAFRIKA DRC					1	1
	569 TRANSPORT ET DECOUVERTURE DU KATANGA	1	2				3
	570 TRATNOR SERVICES LIMITED					16	16
	571 TSASA MBAMBI	10					10
	572 TSHATA SHAKAPUMBA MARC		8			3	11
	573 TSHIKELE BAKASHALA					1	1
	574 TSHINOTA WATALA					4	4
	575 TSHISANGAMA Siméon					10	10
	576 TSHITEYA KABEYA MAXIME					7	7
	577 TSM ENTREPRISE SPRL			1		49	50
	578 TULUMUNA TULUMUNA					3	3
	579 TUMALEO MWANGE SOPHIE					24	24
	580 TUMINES			2			2
	581 TUNGA SPRL		1				1
	582 TWANGISA MINING			6			6

III. PORTEFEUILLE DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU DES CARRIÈRES

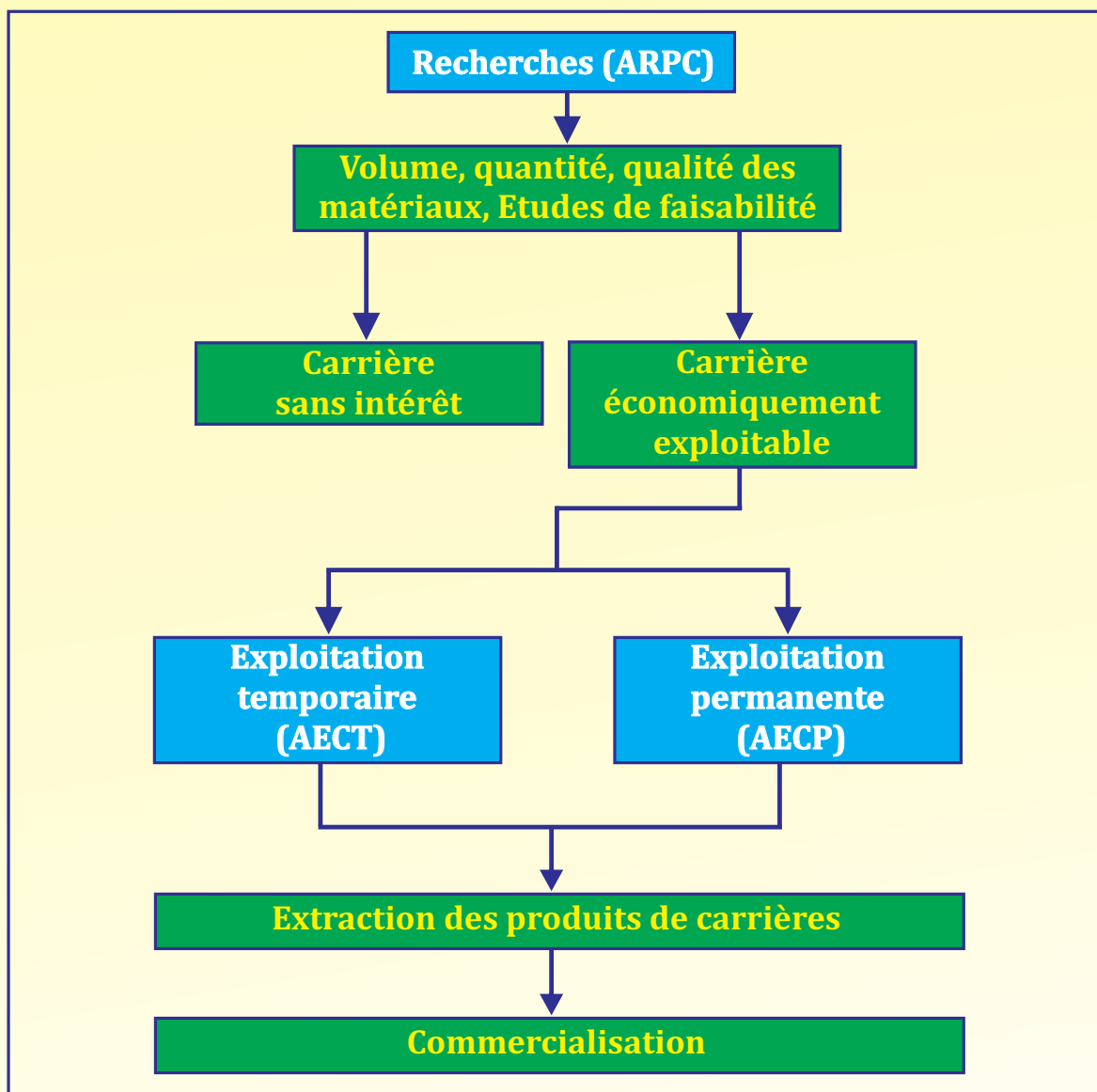
	N°	TITULAIRES	AACP	ARPC	PE	PEPM	PER	PR	TOTAL TITRES
U	583	United Ways Mining Company (Umico Sprl)						3	3
	584	UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE AFRICAINE DE BUTUNGERA						1	1
V	585	VANGU PHAMBU						8	8
	586	VIBILA PHEZO	8						8
	587	Vidiye Tshimanga Tshipanda						1	1
	588	VIN MART MIDDLE EAST LLC						2	2
	589	Virginika Mining	10					2	12
	590	VIRJI SHIRAZ			4			45	49
	591	VISA ELAKA		1					1
	592	VUMILIA MATEMBELA JUSTINE		7				2	9
	593	VUNUNU PEMBA	8						8
W	594	W.B. KASAI SPRL						34	34
	595	WADIO KATSHINGU						1	1
	596	WAKA MINING AND PETROLEUM COMPANY SPRL		7					7
	597	Walter Noca		3					3
	598	WAMICO S.P.R.L				3		29	32
X	599	X-ACTIONS CORPORATIONS						2	2
Y	600	YUNGWE NKULU Thomas		3					3
	601	YUSUFU				1			1
	602	Yvette Mwano Etshamelambo						1	1
Z	603	Zephyrin Bazola Mangana						1	1
	604	ZIKAR GHANDOUR						2	2
	605	ZINGA MADUNDU	7						7
	606	Zulitan Idzumbuir		1					1
	607	ZUMBU LUBUILU MAGUY	11					2	13

République Démocratique du Congo



CADASTRE MINIER

REGIME DES DROITS DE CARRIERES



République Démocratique du Congo
Croisement des avenues Mpolo et Kasa-Vubu
Immeuble CAMI - Kinshasa/Gombe

Tél.: +243 15162618 - 15163255
BP: 7987 KIN I

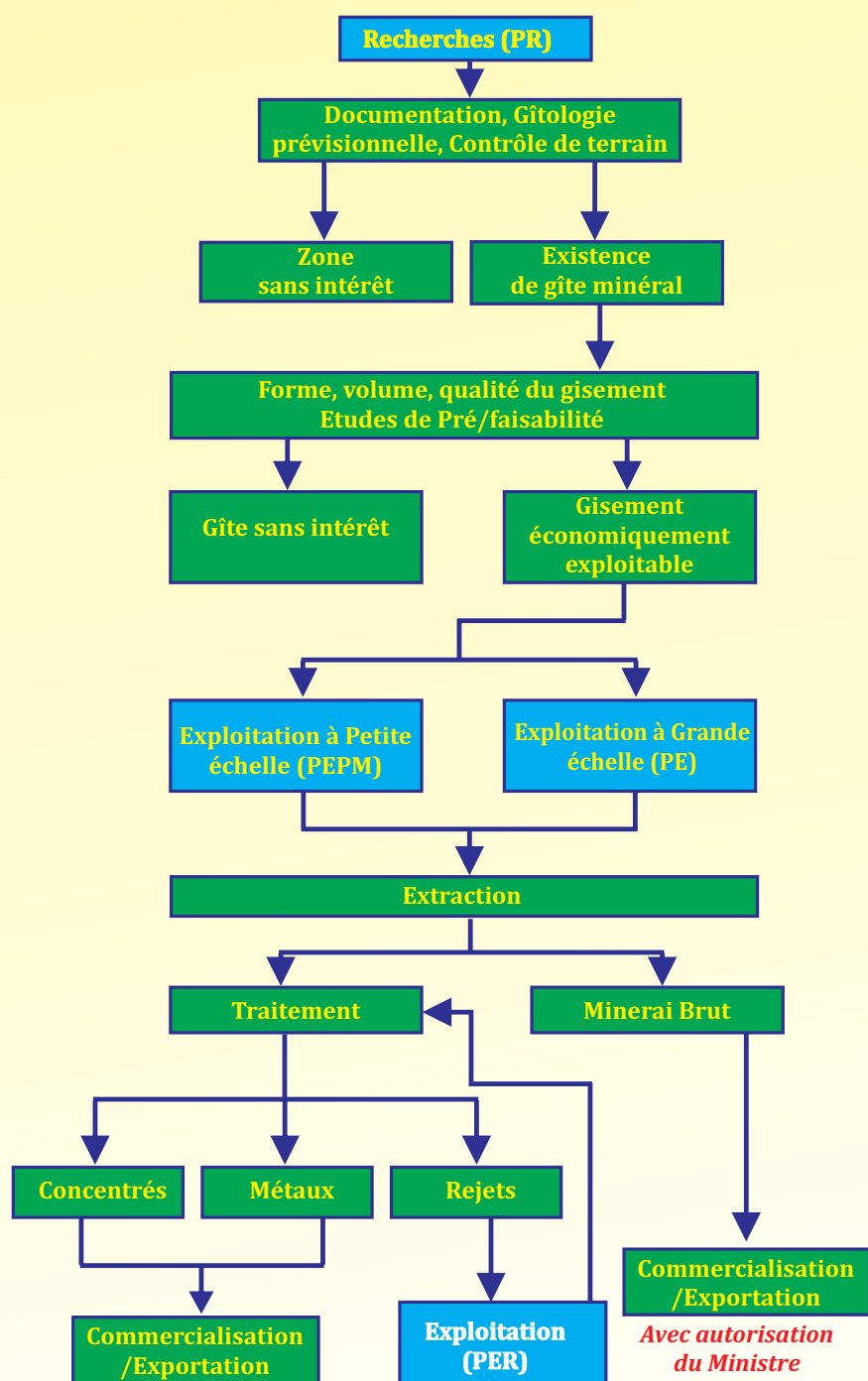
www.cami.cd

République Démocratique du Congo



CADASTRE MINIER

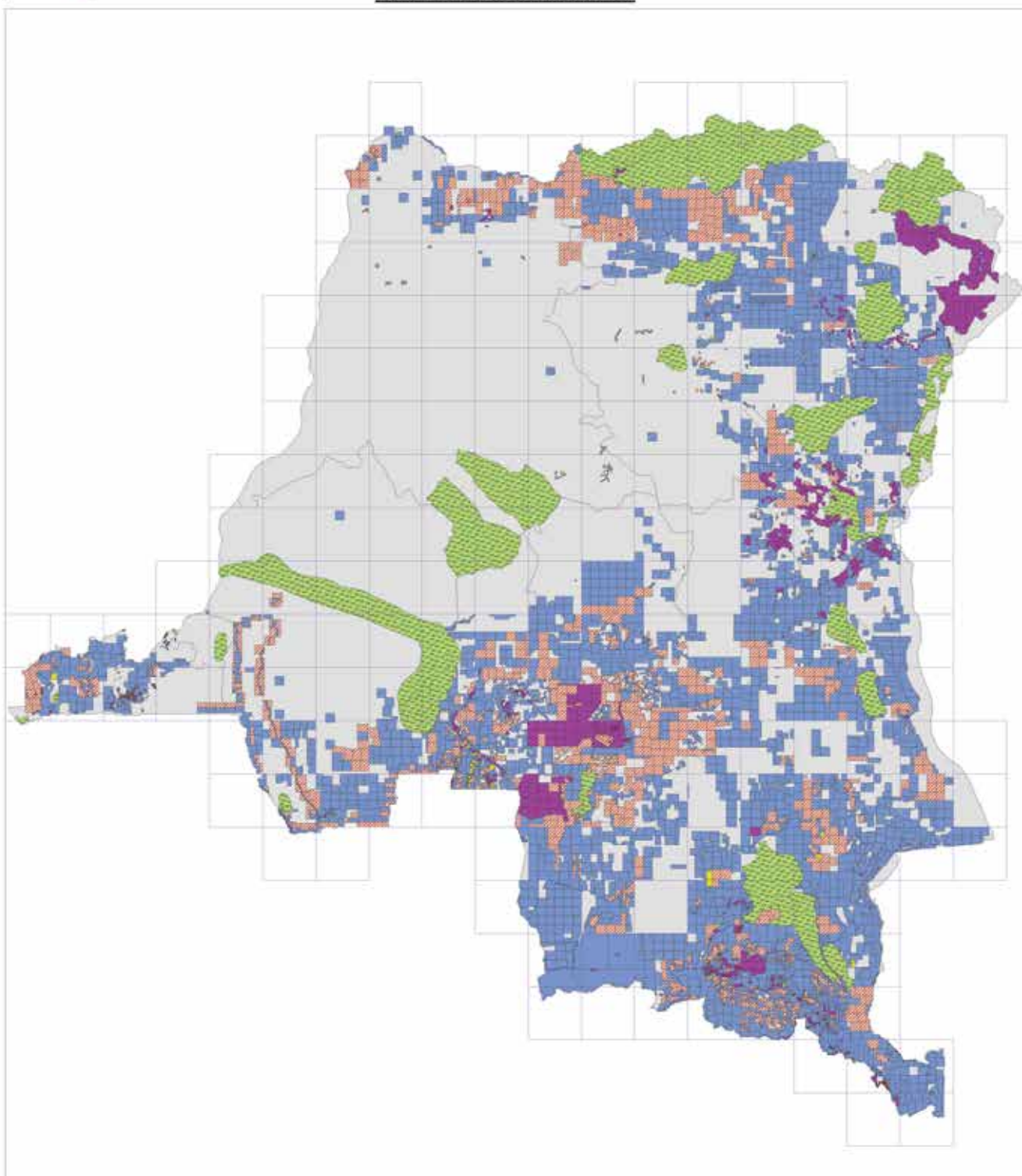
REGIME DES DROITS MINIERES





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

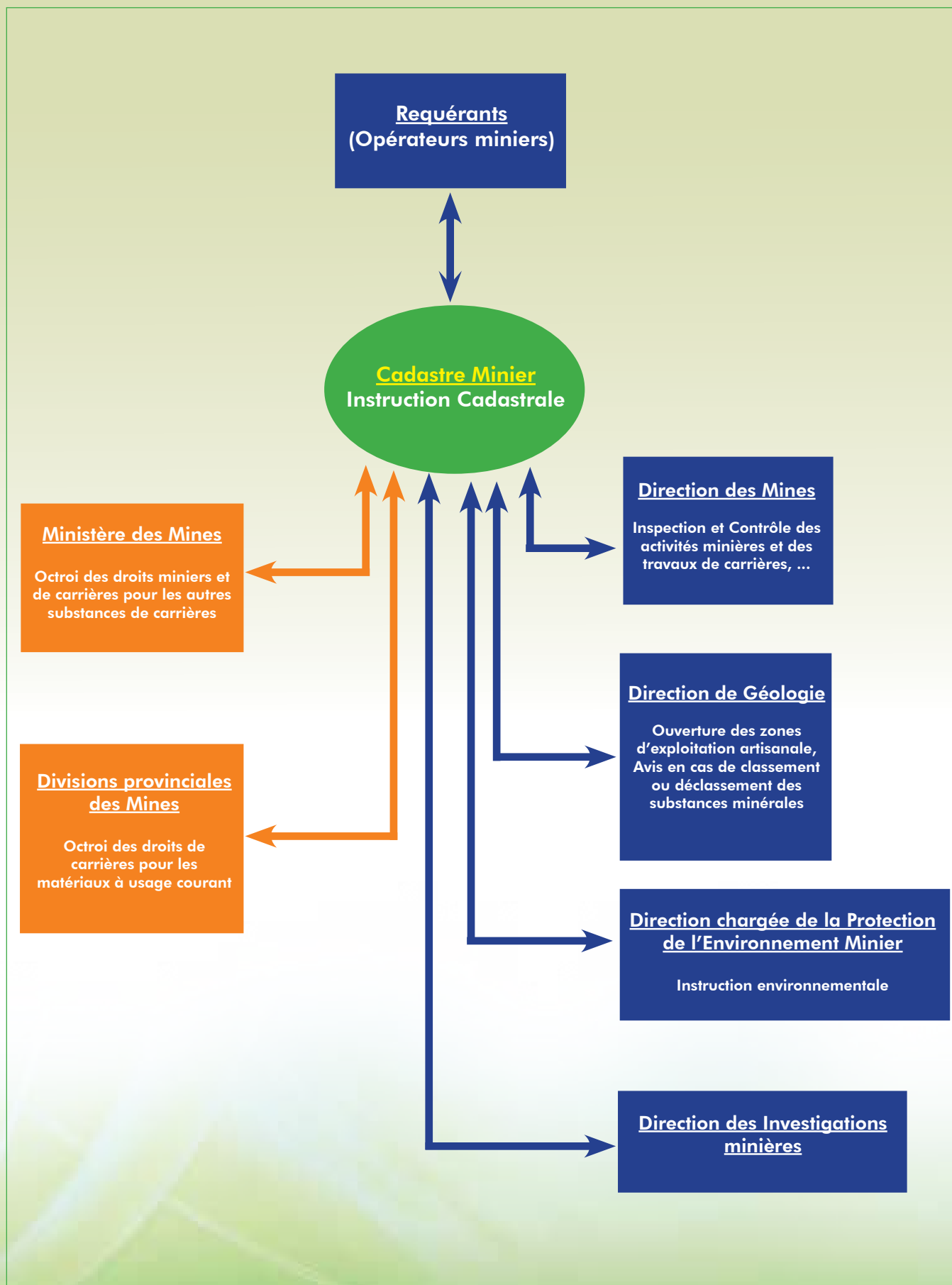
CARTE DE RETOMBE MINIERE



Données : Cadastre Minier
Syst. Proj. : Long / Lat
Datum : UTM WGS 84
Janvier 2010

Echelle : 1 cm = 36 km

SCHEMA DE COLLABORATION DANS LES PROCEDURES D'INSTRUCTIONS TECHNIQUES ET CADASTRALES





Flexi Cadastre:
vue partielle du progiciel, plus efficace et performant, garantissant
la sécurité des investissements, les intérêts de l'Etat congolais et des communautés de base.

**CADASTRE MINIER/Kinshasa**

Avenue Mpolo n° 1 au croisement avec Kasa-Vubu,
voir Immeuble CAMI, Kinshasa/Gombe

CADASTRE MINIER/Katanga

Avenues Industrielle n°12, Imm. GECAMINES,
(en face de la Brasserie et à côté de ASIC.)

Tel.: +243 15 16 26 18

+ 243 15 16 32 55

E-mail: cam@ic.cd, info@cam.cd

B.P.: 7987 KIN 1

www.cam.cd

Conception et Réalisation Graphique:
Cédric GILEMBE

Concepteur Délégué: Relations Publiques CAMI

Impression: Giley's Design

Achévé d'impression: Janvier 2010
Kinshasa/République Démocratique du Congo